

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



*Société Anonyme au capital de 124 300 000 dinars divisé en 24 860 000 actions
de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis
Registre de Commerce : B182331996
Tél : 71 340 477 Fax : 71 348 400*

Document de référence «STB 2011»

Ce document de référence a été enregistré par le CMF le15...10...2011..... sous le n°...1...1...0...0...9.../..... donné en application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'information

Monsieur Khaled Fendri

Conseillé auprès de la Direction Générale chargé des Structures de Contrôle

Tél : 71 340 451 – Fax : 71 346 385

Institution financière chargée de l'élaboration du document de référence :

Société Tunisienne de Banque

Direction des Titres de la Bourse et de la Gestion des Actifs, des Patrimoines et des Fortunes

Rue Hédi Nouira –1001 TUNIS

Tél: 71 346 268 / 71 340 477 – Fax : 71 340 014

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la Société Tunisienne de Banque, Direction des Titres de la Bourse et de la Gestion des Actifs, des Patrimoines et des Fortunes, Rue Hédi Nouira –1000 TUNIS - et sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn.

Décembre 2011





SOMMAIRE

PRESENTATION RESUMEE	6
DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE	6
CHAPITRE 1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES ...13	
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....	14
1.4. ATTESTATION DE L'INSTITUTION FINANCIERE CHARGEE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL	29
2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE.....	29
2.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL.....	29
2.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE	29
2.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE.....	29
2.1.4. OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)	29
2.1.5. REGISTRE DE COMMERCE	30
2.1.6. EXERCICE SOCIAL.....	30
2.1.7. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES	30
2.1.8. CAPITAL SOCIAL.....	37
2.1.9. NATIONALITE.....	37
2.1.10. REGIME FISCAL	37
2.1.11. MATRICULE FISCAL.....	37
2.1.12. LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA BANQUE.....	37
2.1.13. RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET LA STICODEVAM.....	37
2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE	37
2.3. EVOLUTION DU CAPITAL.....	38
2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/08/2011.....	39
2.4.1. ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/08/2011	40
2.4.2. CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 30/08/2011.....	40
2.4.3. NOMBRE D'ACTIONNAIRES	40
2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE STB AU 31/12/2010.....	41
2.5.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE.....	41
2.5.1.1. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2010.....	41
2.5.1.2. SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2010	48
2.5.1.3. ETAT DES PARTICIPATIONS RECIPROQUES ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ARRETE AU 31/12/2010	49
2.5.1.9. LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GROUPE AU 31/12/2010	52
2.5.1.10. POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER SOCIETES DE GROUPE	53
2.5.2. RELATIONS AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2010.....	54
2.5.2.1. PRETS OCTROYES ET CREDITS REÇUS DES SOCIETES DU GROUPE	54
2.5.2.2. LES CREANCES ET DETTES COMMERCIALES AVEC LES SOCIETES DU GROUPE	56
2.5.2.3. LES APPORTS EN CAPITAUX AVEC LES SOCIETES DU GROUPE	56
2.5.2.4. LES DIVIDENDES ET AUTRES REMUNERATIONS ENCAISSES PAR LA STB ET DISTRIBUES PAR LES SOCIETES DU GROUPE EN 2010 AU TITRE DE L'EXERCICE 2009.....	57
2.5.2.5. LES DIVIDENDES ET AUTRES REMUNERATIONS ENCAISSES PAR LA STB ET DISTRIBUES PAR LES SOCIETES DU GROUPE EN 2011 AU TITRE DE L'EXERCICE 2010.....	58
2.5.2.6. LES DIVIDENDES ET AUTRES REMUNERATIONS DISTRIBUES PAR LA STB AUX SOCIETES DU GROUPE EN 2010 AU TITRE DE 2009.....	59
2.5.2.7. LES DIVIDENDES ET AUTRES REMUNERATIONS DISTRIBUES PAR LA STB AUX SOCIETES DU GROUPE EN 2011 AU TITRE DE 2010.....	59
2.5.2.8. LES GARANTIES, SURETES REELLES ET CAUTIONS DONNEES OU REÇUES DES SOCIETES DU GROUPE.....	59
2.5.3. RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA STB ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2010	61
2.5.3.1. LE CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AVEC LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE.....	61
2.5.3.2. LES ACHATS OU VENTES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES OU INCORPORELLES, FINANCIERES OU AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS AVEC LES SOCIETES DU GROUPE	62
2.5.3.3. LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES OU DONNEES.....	63
2.5.3.4. LES CONTRATS DE GESTION	64
2.5.3.5. LES CONTRATS DE LOCATION.....	64
2.5.3.6. LES FONDS GERES.....	65
2.6. RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES* AU 31/12/2010.....	65
2.6.1. INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS	65
2.6.2. TRANSFERTS DE RESSOURCES	66
2.6.3. RELATIONS COMMERCIALES.....	67
2.6.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2010 :	67



2.6.3.2	CESSIONS ET ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES, FINANCIERES OU AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES :	68
2.6.3.3	LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES OU DONNEES :	68
2.7	DIVIDENDES	68
2.8	MARCHE DES TITRES	68
3.1	PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE	69
3.2	ORGANISATION DE LA BANQUE	71
3.2.1.	GOVERNANCE :	71
3.2.2.	LE CONTROLE INTERNE :	73
3.2.3.	LE SYSTEME D'INFORMATION :	75
3.2.4.	POLITIQUE SOCIALE :	84
3.2.5.	EFFECTIF ET RESEAU DE LA BANQUE	85
3.2.6.	ORGANIGRAMME DE LA STB	86
3.3	ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2010	87
3.3.1	LES RESSOURCES :	87
3.3.1.1	LES DEPOTS DE LA CLIENTELE :	87
3.3.1.2	LES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES :	88
3.3.1.3	LES CAPITAUX PROPRES :	88
3.3.2	LES EMPLOIS :	88
3.3.2.1	LES CONCOURS A L'ECONOMIE:	88
3.3.2.2	LE PORTEFEUILLE TITRES :	91
3.3.2.3	Les Immobilisations nettes :	92
3.3.3.	LES RESULTATS D'EXPLOITATION	92
3.3.3.1	LE PRODUIT NET BANCAIRE :	92
3.3.3.7	LE RESULTAT NET :	94
3.4	ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 30/06/2011	95
3.4.1	LES RESSOURCES :	95
3.4.1.1	LES DEPOTS DE LA CLIENTELE :	95
3.4.1.2	LES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES :	96
3.4.1.3	LES CAPITAUX PROPRES :	96
3.4.2	LES EMPLOIS :	96
3.4.2.1	LES CREDITS A LA CLIENTELE :	96
3.4.2.2	LE PORTEFEUILLE TITRES :	98
3.4.2.3	LES IMMOBILISATIONS NETTES :	99
3.4.3	LES RESULTATS D'EXPLOITATION :	99
3.4.3.1	LE PRODUIT NET BANCAIRE :	99
3.4.3.7	LE RESULTAT NET :	101
3.5	LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS DE LA BANQUE AU 30/09/2011	102
3.6	MATRICE SWOT (FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITES ET MENACES)	104
3.7	FACTEURS DE RISQUES ET NATURE SPECULATIVE DE L'ACTIVITE DE LA BANQUE	104
3.8	DEPENDANCE DE L'EMETTEUR	105
3.9	LITIGE OU ARBITRAGE	106
3.10	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA BANQUE	107
3.10.1	LES INVESTISSEMENTS EN COURS DE REALISATION :	107
3.10.2	INVESTISSEMENTS FUTURS :	108
CHAPITRE 4-PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE - RESULTAT		109
4.1	LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA STB AU 31/12/2010	109
4.1.1.	PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 31/12/2010	109
4.1.1.1.	SITUATION DES IMMOBILISATIONS	109
4.1.1.2.	CONSTRUCTIONS	110
4.1.1.3.	TERRAINS	114
4.1.1.4.	CONSTRUCTIONS EN COURS	115
4.1.2.	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA STB AU 31/12/2010	115
4.1.2.1	Parts dans les entreprises liées	116
4.1.2.3	Titres de participation	118
4.2	LA SITUATION DES IMMOBILISATIONS ET DU PORTEFEUILLE TITRES DE LA STB AU 30/06/2011	126
4.2.1.	PATRIMOINE IMMOBILIER DE LA BANQUE AU 30/06/2011	126
4.2.1.1.	SITUATION DES IMMOBILISATIONS	126
4.2.1.2	CONSTRUCTIONS	127
4.2.1.3	TERRAINS	131
4.2.1.4	CONSTRUCTIONS EN COURS	132
4.2.2	PORTEFEUILLE TITRES D'INVESTISSEMENT DE LA STB AU 30/06/2011	132
4.3.	Les Principales Acquisitions et Cessions d'Immobilisation Corporelles, Incorporelles et Financières Postérieures au 30/06/2011	143
4.4	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS AU 31 DECEMBRE 2010	146
4.4.1	ETATS FINANCIERS COMPARES AU 31 DECEMBRE	146



4.4.1.1. BILANS COMPARES AU 31 DECEMBRE	146
4.4.1.2. ETATS DES ENGAGEMENTS HORS BILAN COMPARES AU 31 DECEMBRE	147
4.4.1.3. ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31 DECEMBRE.....	148
4.4.1.3. ETATS DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES AU 31 DECEMBRE	149
4.4.1.5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2010	150
- LE COMPTE DE « AVANCES FRAIS HUISSIERS NOTAIRES SUR CHEQUES SANS PROVISIONS» D'UN SOLDE DE 2.977 MDT COMPREND DES SUSPENS ANTERIEURS EN COURS D'APUREMENT PROVISIONNES A HAUTEUR DE 513 MDT; 174	
4.4.2. Rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes Relatifs à l'Exercice 2010.	200
4.4.3. TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES	209
4.4.4 TABLEAU DE REPARTITION DES BENEFICES DES TROIS DERNIERS EXERCICES	210
4.4.5 EVOLUTION DES DIVIDENDES.....	210
4.4.6 EVOLUTION DU PRODUIT NET BANCAIRE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION	211
4.4.7 EVOLUTION DU RESULTAT NET	211
4.4.8 EVOLUTION DE LA MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	212
4.4.9 EMPRUNTS OBLIGATAIRES EMIS PAR LA STB.....	212
4.4.10 EMPRUNTS OBLIGATAIRES SOUSCRITS PAR LA STB.....	213
4.4.11 EMPRUNTS OBLIGATAIRES GARANTIS PAR LA STB	213
4.4.12 PRINCIPAUX INDICATEURS ET RATIOS.....	214
4.4.13 PRINCIPAUX RATIOS.....	215
4.5 RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010.....	217
4.5.1 BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2010	221
4.5.2 ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDES ARRETE AU 31/12/2010	222
4.5.3 ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2010.....	223
4.5.4 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2010	224
4.5.5. NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2010.....	225
4.5.6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIFS AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2010.	240
4.6 RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2011	247
4.6.1 BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2011	247
4.6.2 ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2011	248
4.6.3 ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 30 JUIN 2011	249
4.6.4 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 30 JUIN 2011.....	250
4.5.5 NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 30 JUIN 2011	251
2.1.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	251
2.1.2. COMPTABILISATION DES CREDITS A LA CLIENTELE.....	251
2.1.3. COMPTABILISATION DES REVENUS SUR CREDITS A LA CLIENTELE.....	251
2.1.4. COMPTABILISATION DES INTERETS DE RETARD.....	252
4.6 LES INDICATEURS BOURSIERS DE LA VALEUR STB.....	276
CHAPITRE 5- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES.....	278
5.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	278
5.1.1 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	278
5.1.2 FONCTION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION DANS LA BANQUE:	279
5.1.3 PRINCIPALES ACTIVITES EXERCEES EN DEHORS DE LA BANQUE AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES PAR LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION :	279
5.1.4 MANDATS D'ADMINISTRATEURS LES PLUS SIGNIFICATIFS DANS D'AUTRES SOCIETES :	280
5.1.5 FONCTIONS DES REPRESENTANTS PERMANENTS DES PERSONNES MORALES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LA SOCIETE QU'ILS REPRESENTENT :	281
5.2 INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LA BANQUE AU 31/12/2010	281
5.2.1 REMUNERATIONS ET AVANTAGES EN NATURES ATTRIBUES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU TITRE DE L'EXERCICE 2010 :	281
5.2.2 PRETS ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 31/12/2010 :	282
5.3 CONTROLE	283
5.4 NATURE ET IMPORTANCE DES OPERATIONS CONCLUES DEPUIS LE DEBUT DU DERNIER EXERCICE AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AINSI QU'AVEC UN CANDIDAT A UN POSTE DE MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU UN ACTIONNAIRE DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL	284
CHAPITRE 6- PERSPECTIVES D'AVENIR	285
6.1 EVOLUTION RECENTE ET ORIENTATION STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT	286
6.2 PERSPECTIVES D'AVENIR.....	297
6.2.2. LES PREVISIONS 2010-2015	305
6.2.2.1 LES HYPOTHESES DE L'EVOLUTION PREVISIONNELLE 2010-2015	306
6.2.2.2. Les Ressources de la Banque :	316
6.2.2.3. Les Emplois de la banque.....	318
6.2.2.4. Les Résultats d'exploitation	321
6.3 LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS 2010-2015	325
6.3.1 BILANS PREVISIONNELS (EN mD).....	325



6.3.2	ETAT DE RESULTATS PREVISIONNELS (EN mD)	326
6.3.3	ETAT DES FLUX DE TRESORERIE (EN mD)	327
6.3.4	CASH FLOW PREVISIONNEL	328
6.4	INDICATEURS ET RATIOS PREVISIONNELS	328
6.4.1	INDICATEURS PREVISIONNELS.....	328
6.4.2	RATIOS PREVISIONNELS.....	329
6.5	AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PREVISIONNELLES DE LA PERIODE ALLANT DE 2010 A 2015	330





PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE

La Société Tunisienne de Banque, née au lendemain de l'indépendance, la première banque du pays, a ouvert ses guichets le 26 mars 1958.

Créée avec un statut de banque de dépôt et d'investissement, la Société Tunisienne de banque a représenté, durant des décennies, un instrument privilégié de la politique financière du pays.

Avec l'avènement des années quatre vingt, le groupe STB se présentait déjà comme une force économique de première importance, constitué de dizaines de filiales appartenant à tous les secteurs de l'économie et considéré comme l'un des plus importants employeurs du pays.

La STB a aussi joué un rôle crucial dans la recherche des sources de financement les plus adaptées aux besoins des investisseurs et la gestion rigoureuse des fonds spéciaux d'origine étrangère ou publique.

La transformation de l'environnement économique et financier a nécessité une réforme de la politique monétaire et de crédit mise en œuvre au cours de la décennie 1987-1996 visant particulièrement le renforcement des assises financières des banques par l'introduction des normes prudentielles et la libéralisation des taux d'intérêt, développement de la concurrence interbancaire et la dynamisation du marché financier.

C'est ainsi que la STB a pu renforcer ses capacités financières, techniques et commerciales tout en intensifiant son soutien à la croissance et à la relance de l'investissement. Les actions menées dans cette optique lui ont permis de raffermir sa position au niveau national et international et d'enregistrer un développement appréciable de ses principaux indicateurs de croissance. La STB a pleinement adhéré au programme de modernisation du secteur bancaire préconisé dès janvier 1997 et en a réalisé plusieurs étapes dont la plus importante a concerné la restructuration du secteur. Elle est ainsi devenue la première banque nationale à vocation universelle dotée d'une force compétitive plus conséquente grâce à la consolidation de sa position aussi bien en matière d'octroi de crédits à l'économie que de collecte des ressources. Elle a pu, en tant que banque universelle, proposer une large palette de services à la clientèle des entreprises et des particuliers via son vaste réseau d'exploitation. La STB a aussi renforcé son action d'appui à la promotion de nouveaux projets et au financement de l'investissement productif par la combinaison de synergies générées par les complémentarités des compétences et des activités.

La STB a réalisé de grands progrès dans la concrétisation des quatre principaux axes de ce programme, à savoir la modernisation des moyens de paiement et l'introduction de nouveaux instruments de financement, le renforcement de la sécurité des opérations bancaires, l'amélioration de la qualité de la créance et de son recouvrement ainsi que l'adaptation du système de formation et de gestion des ressources humaines.

Elle a contribué efficacement à toutes les étapes de réalisation du système de télécompensation, lui accordant une priorité absolue.

Elle s'est investie dans le programme de développement de la monétique, adoptant les technologies de pointe en matière de monétique et de banque directe ainsi qu'une stratégie commerciale active et ciblée afin de diffuser massivement l'usage des cartes de paiement. Elle a, de même, œuvré à la concrétisation du projet de migration vers la carte à puce, à l'élaboration d'un système de contrôle et de monitoring et a été la



première banque de la place à créer une société de recouvrement des créances accrochées, la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances « STRC », afin qu'elle contribue à l'assainissement de son portefeuille financier.

Concernant le portefeuille touristique que la STB détient majoritairement depuis sa fusion avec les deux banques de développement, elle a renforcé son action de recouvrement des créances accrochées à travers son réseau d'agences.

La STB a participé à la création de la société « Interbank services » en vue de sécuriser le transport de fonds et d'en alléger les charges.

Consciente de l'importance des ressources humaines dans toute œuvre de développement, la STB a fait de la formation de son personnel, tant ciblée que par métier, l'une de ses priorités majeures.

Parallèlement, la STB a poursuivi la mise à niveau de son réseau afin de donner à l'agence de proximité toute sa valeur dimensionnelle de lieu de vente et de fidélisation de sa clientèle.

Au cours de l'année 2010, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont marqué une progression de 16,6% passant ainsi de 4 296,4 MD au 31 décembre 2009 à 5 009,9 MD au 31 décembre 2010; contre 18% entre 2008 et 2009, le taux de réalisation des objectifs 2010 a atteint 165,4%.

Les dépôts à vue ont atteint 1669,8 MD à fin décembre 2010 contre 1 461,5 MD à fin décembre 2009, enregistrant ainsi un accroissement de 208,3 MD soit 14,3%.

Le volume des dépôts à terme et des certificats de dépôts est passé, au cours de la même période, de 1 088,5 MD à 1 483,9 MD, soit une augmentation de 395,4 MD soit 36,3%.

L'encours des crédits bruts à la clientèle est passé à fin 2009 de 5.474,5 MD à 6.089,2 MD à fin 2010, soit une hausse de 614,8 MD ou 11,2%. Compte tenu de l'encours des agios réservés et des provisions qui s'est élevé à 737,3 MD, l'encours net des crédits s'est situé à 5.351,9 MD affichant une hausse de 556,7 MD. Cette enveloppe a été répartie à des degrés différents entre l'ensemble des catégories d'engagements avec toutefois, une part plus conséquente pour les crédits de gestion.



STRUCTURE DES CREDITS BRUTS A LA CLIENTELE

Ainsi les ressources et les emplois ont évolué comme suit :

	En MD				
	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	30/06/2010	30/06/2011
RESSOURCES	4 010,8	4 296,4	5 009,9	4 801,2	5 193,4
Dépôts à vue	1 297,1	1 461,5	1 669,8	1 569,9	1 780,3
Dépôts d'épargne	1 472,3	1 617,3	1 717,5	1 640,4	1 745,3
Dépôts à terme & Certificat de dépôt	1 134,6	1 088,5	1 483,9	1 460,9	1 515,3
Autres dépôts et avoirs	106,8	129,2	138,7	129,9	152,4
EMPLOIS					
Crédits à court terme	1 654,6	1 722,8	2 029,7	1 910,0	2 122,8
Crédits à moyen et long terme	2 471,0	2 576,3	2 736,6	2 683,4	3 038,6
Crédits aux particuliers	736,2	912,8	1 081,4	1 024,9	1 168,3
Autres crédits	271,5	262,6	241,5	248,6	275,9
Valeurs brutes	5 133,2	5 474,5	6 089,2	5 866,9	6 605,6
- Provisions et agios réservés	686,9	679,3	737,3	700,7	776,4
Valeurs nettes	4 446,3	4 795,2	5 351,9	5 166,2	5 829,1

Ces évolutions ont permis une progression du produit net bancaire comme suit :

	En MD				
	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	30/06/2010	30/06/2011
PRODUIT NET BANCAIRE	220,070	244,376	242,842	111,404	102,965
Evolution	6,5%	11,04%	-0,6%	1,5%	-7,6%

A fin décembre 2010, l'encours global des engagements de la Banque, y compris les autres actifs, a atteint un volume global de 8.360,7 MD contre 7.316,9 MD à fin décembre 2009 enregistrant ainsi une progression de 1.043,8 MD ou 14,3%.



EVOLUTION DU TAUX DE COUVERTURE

En MD

	Au 31 décembre			Au 30 Juin	
	2008	2009	2010	2010	2011
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	6 521,0	7 316,9	8 360,7	7 895,7	8 595,8
Classe 0	2 998,9	3 526,4	4 688,0	3 734,2	5 064,0
Classe 1	1 863,5	2 197,9	1 746,6	2 418,0	1 512,4
Total classe 0 et 1	4 862,5	5 724,3	6 434,6	6 152,2	6 576,4
Classe 2	160,9	132,4	227,2	188,9	230,9
Classe 3	57,6	111,8	124,8	128,4	129,0
Classe 4	1 439,9	1 348,3	1 574,0	1 426,0	1 659,2
<i>Dont contentieux</i>	733,7	666,501	858,9	769,261	960,1
Créances douteuses et litigieuses (classe 2,3 et 4) (b)	1 657,8	1 592,5	1 926,0	1 743,4	2 019,3
Provisions et agios réservés (c)	840,2	853,7	904,5	876,0	945,8
Provisions	416,1	443,5	505,4	464,7	526,3
Agios réservés	424,1	410,2	399,0	411,2	419,4
Taux de créances classées^(*) (b)/(a)	25,4%	21,8%	23,0%	22%	23%
Taux de couverture des créances douteuses litigieuses (c)/(d)	50,7%	53,6%	47,0%	50%	47%
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	12,9%	11,67%	11%	11%	11%
Total des engagements (sans autres actifs)	5 963,9	6 702,8	7 700,5	7 236,0	7 912,3
Taux de créances classées (sans autres actifs)	23,1%	19,5%	21,1%	20,6%	21,2%
Taux de couverture des créances douteuses litigieuses (sans autres actifs)	49,0%	49,7%	43,0%	45%	44%

(*) Crédits clientèle et autres actifs (participations, emprunts obligataires et comptes courants associés)

- Le ratio de solvabilité de la banque a évolué pendant ces dernières années comme suit:

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Ratio de solvabilité*	9,29%	8,98%	8,16%

*Fonds propres nets / risques encourus

- Le ratio de liquidité a évolué comme suit :

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Ratio de liquidité**	101,5%	79,7%	82,1%

**Actifs réalisables (y compris les propres titres de la banque) / passifs exigibles



En ce qui concerne la valeur boursière du titre STB, il y a lieu de noter que la capitalisation boursière a évolué de 31,9 %, pour se situer à 472,09 MD, enregistrant, à cet égard, un rendement de 35 %. Son cours est passé de 14,400 dinars au 31 décembre 2009 à 18,990 le 31 décembre 2010. Elle était l'une des plus liquides du marché avec 18.193 échanges et 250 jours de cotation.

**INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
AU 30 SEPTEMBRE 2011**

En Dinars

	DU 1/07/2011 AU 30/09/2011	DU 1/07/2010 AU 30/09/2010	AU 30/09/2011	AU 30/09/2010	VAR %	AU 31/12/2010
1- Produits d'exploitation bancaires	100 859 581	100 973 491	298 558 578	293 037 196	1,9%	413 612 607
- Intérêts	77 678 121	80 684 532	237 530 521	232 234 170	2,3%	333 801 388
- Commissions en produits	15 052 758	13 999 382	41 460 765	42 991 599	-3,6%	56 758 526
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	8 128 703	6 289 577	19 567 293	17 811 427	9,9%	23 052 693
2- Charges d'exploitation bancaires	46 081 293	43 722 984	140 815 601	124 382 662	13,2%	170 769 734
- Intérêts encourus	45 224 195	42 355 139	138 086 789	120 672 504	14,4%	166 004 548
- Commissions encourues	857 098	1 367 845	2 728 812	3 710 108	-26,4%	4 765 186
3- Produit net bancaire	54 778 288	57 250 507	157 742 977	168 654 534	-6,5%	242 842 873
4- Autres produits d'exploitation	687 496	696 680	2 464 769	2 259 266	9,1%	3 471 935
5- Charges operatoires	28 770 710	26 579 037	85 139 520	82 511 974	3,2%	112 376 926
- Frais de personnel	23 993 863	20 876 057	70 580 324	66 470 590	6,2%	87 538 527
- Charges générales d'exploitation	4 776 847	5 702 980	14 559 196	16 041 384	-9,2%	24 838 399
6- Structure du portefeuille	435 418 445	304 781 205	435 418 445	304 781 205	42,9%	308 742 255
- Portefeuille-titres commercial	123 790 173	11 019 872	123 790 173	11 019 872		14 758 447
- Portefeuille-titres d'investissement	311 628 272	293 761 333	311 628 272	293 761 333	6,1%	293 983 808
7- Encours des crédits (1)	5 826 658 575	5 298 957 778	5 826 658 575	5 298 957 778	10,0%	5 351 858 933
8- Encours des dépôts , dont	5 071 162 398	4 960 566 536	5 071 162 398	4 960 566 536	2,2%	5 009 945 417
- Dépôts à vue	1 760 605 887	1 659 419 147	1 760 605 887	1 659 419 147	6,1%	1 669 795 395
- Dépôts d'épargne	1 783 509 682	1 674 547 023	1 783 509 682	1 674 547 023	6,5%	1 717 512 613
9- Emprunts et ressources spéciales	492 495 544	483 290 440	492 495 544	483 290 440	1,9%	475 626 181
10- Capitaux propres (2)	516 672 686	503 448 657	516 672 686	503 448 657	2,6%	519 285 745

(1) les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions (à l'exception de la dotation aux provisions du 3ème trimestre 2010 et 2011).

(2) les capitaux propres au 30/09/2011 et 30/09/2010 sont présentés hors résultat net de la période.

les capitaux propres au 31/12/2010 sont présentés après affectation du résultat.





IMPACT DES EVENEMENTS SOCIO-POLITIQUES SURVENUS EN TUNISIE DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE SUR L'ACTIVITE DE LA BANQUE :

Au cours des perturbations sociales qu'a connu le pays au cours du premier trimestre 2011, la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'est mobilisé grâce à un comité consultatif comprenant les structures d'exploitation et les unités d'appui pour assurer la continuité de l'activité. La sauvegarde des données informatiques et la continuité de servir les clients, ont été les principaux soucis de ce comité qui a assuré pleinement cette mission, et a pu garantir la continuité de l'activité des agences dans des conditions normales.

Le nombre d'agences endommagées est de 14 dont 9 sont remises en fonction et 5 agences ont été redéployées aux agences les plus proches, il s'agit des agences (la gare, l'hrairia, fouchana, kalaat senane et haouaria).

Les GAB endommagés sont de 39 dont 19 sont remis en fonction et 20 non encore fonctionnels.

Un programme a été arrêté pour la réparation des dégâts subis par ces agences.

Les transactions financières avec l'extérieur se sont déroulées normalement avec les différents correspondants étrangers de la banque.

L'état des dépenses engagées pour la réparation des dommages aux agences s'élève à D.174.153,013, en plus de D.33.455,037 pour le renouvellement des enseignes des agences endommagées. le coût des dégats informatiques et télécom ont été de D.66.724,062.

Devant une situation économique morose et une lenteur dans la reprise, la STB a enregistré :

- Un accroissement des impayés : +80MD au terme du mois de février 2011.
- Une exposition de la banque envers le secteur touristique qui traverse une période très difficile.
- La banque se trouve amenée à accorder des « crédits de compagne » aux unités hôtelières pour assurer la continuité de leur activité et le paiement des salaires de leurs employés.
- Une contraction de la liquidité de la banque. Le ratio de liquidité s'est élevé à 84,4% au terme de février 2011.

Le niveau des engagements accordés aux sociétés appartenant à des membres et proches de la famille de l'ancien Président, suivant le périmètre arrêté par la Banque Centrale de Tunisie, s'élève à un montant brut de 778 MDT soit des engagements nets de contre garanties, tels que déclarés par la banque, de 509 MDT. Les engagements qui ont été classés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 205 MDT couverts par des provisions à hauteur de 25,392 MDT et ce compte tenu des garanties estimées par la banque.

La situation au 30 septembre 2011 confirme les chiffres déjà avancés, aucun reclassement n'a été opéré.



CHAPITRE 1- RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Madame GHRIBI Samira

Présidente Directrice Générale

de la **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**



الشركة التونسية للمصارف
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

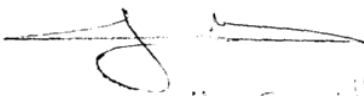
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la banque. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Madame GHRIBI Samira

Présidente Directrice Générale

de la **SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE**



الشركة التونسية للمصارف
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE



1.1. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Etats financiers 2008-2009-2010 individuels de la STB :

* **CMC-DFK International**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Chérif BEN ZINA.
92, Avenue Abdelaziz THAALBI 1004 El Menzah 9A- El Manar II- Tunis.

* **LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL GAC- CPA Associates**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Chiheb GHANMI.
9, Place Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis.

Etats financiers 2009-2010 consolidés de la STB :

* **CMC-DFK International**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Chérif BEN ZINA.
92, Avenue Abdelaziz THAALBI 1004 El Menzah 9A- El Manar II- Tunis.

* **LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL GAC- CPA Associates**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Chiheb GHANMI.
9, Ibn Hafs, Mutuelle ville 1002 Tunis.

Etats Financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011 de la STB :

* Le Groupement **Madame SEMMAR Nedra Jlassi**, expert comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sise à Espace Tunis- Bloc I - 4^{ème} étage – Bureau 1- Montplaisir –Tunis, et la **Société International Management & Auditing Compagny « IMAC »**, Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par **Monsieur SOUEI Abderrazek** et sise au 49, Avenue de l'UMA Bureau n°2 – La Soukra – Tunis.

* **Monsieur SAIDI Fathi**, expert comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, sis au 83, Avenue Mohamed V – immeuble Belvédère Center –Bureau A 33 – Tunis 1002.

■ **OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2008**

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2008 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par CMC-DFK International, représentée par Monsieur Chérif BEN ZINA et par LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL GAC- CPA Associates représentée par Monsieur Chiheb GHANMI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant les réserves et observations suivantes :



« 5- Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicable aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

A ce titre et comme il est mentionné au niveau des notes (1), (2), (7) et (11) aux états financiers, certains comptes de correspondants, d'actifs et de passifs comportent des suspens antérieurs non encore apurés, pour lesquels la Banque a entamé un travail d'analyse et de justification. Ces travaux étant en cours, à la clôture de l'exercice 2008, l'impact éventuel de cette action sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

En outre, certains comptes d'actifs et de passifs, dont, notamment, des comptes relatifs aux créances rattachées sur les crédits à la clientèle ne sont pas justifiés à la date d'arrêtés des états financiers.

Par ailleurs, la banque n'a pas effectué au 31 Décembre 2008 un inventaire exhaustif des immobilisations et des garanties reçues conformément à la réglementation en vigueur.

8- En application de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances et notamment au niveau du traitement des ressources budgétaires, de l'exploitation de l'application IMX ainsi que la tenue de la comptabilité multi-devises.

9- D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue – conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Société Tunisienne de Banque » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital. »

■ **OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par CMC-DFK International, représentée par Monsieur Chérif BEN ZINA et par LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL GAC- CPA Associates représentée par Monsieur Chiheb GHANMI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant les réserves et observations suivantes :

« 5. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système



de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Il est à signaler que la banque a acquis courant l'exercice 2009 un noyau d'un système d'information dont les travaux préalables de mise en place sont engagés.

A ce titre et comme il est mentionné au niveau des notes (1), (2), (7) et (11) aux états financiers, certains comptes de correspondants, d'actifs et de passifs comportent des suspens antérieurs non encore apurés pour lesquels la Banque a entamé un travail d'analyse et de justification ce qui a permis de réduire le nombre de ces suspens. Ces travaux étant en cours, à la clôture de l'exercice 2009, l'impact éventuel de cette action sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné.

De même, certains comptes d'actifs et de passifs, dont, notamment, des comptes relatifs aux produits perçus d'avance sur les crédits à la clientèle ne sont pas justifiés à la date d'arrêté des états financiers.

En outre, la Banque a accordé à la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) depuis sa création une ligne de crédit sous forme de compte courant associé qui a servi au financement de l'acquisition des créances dont le solde a atteint au 31 Décembre 2009 un montant de 123,817 Millions de Dinars. Le recouvrement de cette créance est tributaire des résultats des actions de recouvrement engagées par la STRC et de la réalisation des garanties transférées. Il est à noter que durant cette période la STRC a recouvré un montant global de créances cédées d'environ 101 Millions de Dinars.

Par ailleurs, certaines valeurs de garanties ont été retenues par la banque sans procéder à un inventaire exhaustif de ces garanties et sans être appuyées par des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.

La banque a effectué, au cours de l'exercice 2009, un inventaire physique de ses immobilisations. Cependant, les travaux de rapprochement des résultats de cet inventaire avec les soldes comptables des immobilisations sont en cours.

9. En application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi 94-117, portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances et notamment au niveau du traitement des ressources budgétaires, de l'exploitation de l'application IMX ainsi que la tenue de la comptabilité multi-devises.

10. D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue - conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Société Tunisienne de Banque » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital. »

■ **OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010**

Les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par CMC-DFK International, représentée par Monsieur Chérif BEN ZINA et par LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL GAC- CPA Associates représentée par Monsieur Chiheb GHANMI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés en émettant les réserves et observations suivantes :



« 5. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Il est à signaler que la banque a acquis courant l'exercice 2009 un noyau d'un système d'information dont les travaux préalables de mise en place ont été engagés.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- Comme il est mentionné au niveau des notes (1), (2), (7) et (11) aux états financiers, certains comptes de correspondants, d'actifs et de passifs comportent des suspens antérieurs non encore apurés pour lesquels la Banque a entamé un travail d'analyse et de justification depuis l'exercice 2008. Ces travaux étant encore en cours à la clôture de l'exercice 2010.

De même, certains comptes d'actifs et de passifs, dont, notamment, des comptes relatifs aux produits perçus d'avance sur les crédits à la clientèle ne sont pas justifiés à la date d'arrêté des états financiers.

- En ce qui concerne l'évaluation des engagements sur la clientèle, nos travaux ont été limités par l'absence d'un inventaire exhaustif des garanties. En effet, la banque a retenue certaines valeurs de garanties pour certains clients sans être justifiés par des copies des inscriptions correspondantes et sans être appuyées par des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur. Aussi, pour certains clients la banque ne dispose pas des états financiers certifiés et de notations externes pour apprécier la situation financière de ces clients.

- Pour le compte réserve pour fonds social qui accuse au 31/12/2010 un solde créditeur de 4,375 Millions de dinars, nos travaux ont été limités par l'indisponibilité des justificatifs nécessaires des mouvements sur ce compte.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes ainsi que de l'inventaire des garanties et de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

6. En outre, la Banque a accordé à la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) depuis sa création une ligne de crédit sous forme de compte courant associé non rémunéré qui a servi au financement de l'acquisition des créances dont le solde a atteint au 31 Décembre 2010 un montant de 108,817 Millions de Dinars. Le recouvrement de cette créance est tributaire des résultats des actions de recouvrement engagées par la STRC et de la réalisation des garanties transférées. Il est à noter que durant cette période la STRC a recouvré un montant global de créances cédées d'environ 122,4 Millions de Dinars dont 21,4 Millions de Dinars durant l'exercice 2010.

De même, l'évaluation de la participation directe de la STB dans le capital de la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) selon la valeur mathématique dégage une moins-value de l'ordre de



14,375 Millions de dinars. La banque estime que la valeur d'usage couvre la valeur nette comptable de sa participation.

7. la banque n'a pas effectué au 31/12/2010 un inventaire physique exhaustif de ses immobilisations.

8. La Société Tunisienne de Banque a été soumise à une vérification fiscale approfondie qui a abouti à un redressement provisoire pour un montant 31,778 Millions de dinars dont 6,643 Millions de dinars de pénalités de retard. La société, n'ayant pas accepté la totalité du redressement a adressé une lettre à la Direction Générale des Impôts précisant les redressements non acceptés par la Banque. La Direction Générale des Impôts a accepté de rectifier le redressement initial. L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée.

Pour couvrir ce risque la Banque a constitué une provision de 5 Millions de dinars.

9. La société Tunisienne de Banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite qu'au moment de départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provision pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et qui estimée sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 « avantages du personnel » à un montant de 15,855 Millions de dinars. »

« Sans remettre en cause l'opinion avec réserves exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°3, l'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leur mise en place.

2. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°27 « Evénements postérieurs à la date de clôture », et dans le contexte actuel des évolutions politiques, économiques et sociales en Tunisie, nous portons à votre attention que le niveau des engagements accordés aux sociétés appartenant à des membres et proches de la famille de l'ancien Président, suivant le périmètre arrêté par la Banque Centrale de Tunisie, s'élève à un montant brut de 778 MDT soit des engagements nets de contre garanties, tels que déclarés par la banque, de 509 MDT. Les engagements qui ont été classés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 205 MDT couverts par des provisions à hauteur de 25,392 MDT et ce compte tenu des garanties estimées par la banque. La majorité de ces sociétés sont gérées actuellement par des administrateurs judiciaires.

Nous estimons que ces événements pourraient avoir une incidence éventuelle sur la situation de la banque et sur la qualité de ses actifs. A la date d'émission du présent rapport, l'impact sur les états financiers de la banque ne peut être déterminé. »

« 11. En application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi 94-117, portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne et dans le présent rapport et qui concernent notamment le traitement des ressources budgétaires, l'exploitation de l'application IMX ainsi que la tenue de la comptabilité multi-devises.



12. Compte tenu de l'impact des réserves ci-dessus mentionnées, nous estimons que le ratio minimal de couverture des risques pondérés fixé à 8% par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 n'est plus respecté.

13. D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Société Tunisienne de Banque » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital. »

■ **OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2009 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par CMC-DFK International, représentée par Monsieur Chérif BEN ZINA et par LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL GAC- CPA Associates, représentée par Monsieur Chiheb GHANMI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves des points suivants :

« **4.** Dans le cadre de notre audit de la société mère, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques de la société mère et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Il est à signaler que la banque a acquis courant l'exercice 2009 un noyau d'un système d'information dont les travaux préalables de mise en place sont engagés.

A ce titre, certains comptes de correspondants, d'actifs et de passifs de la société mère comportent des suspens antérieurs non encore apurés, pour lesquels la Banque a entamé un travail d'analyse et de justification ce qui a permis de réduire le nombre de ces suspens. Ces travaux étant en cours, à la clôture de l'exercice 2009, l'impact éventuel de cette action sur les éléments des états financiers ne peut pas être cerné. En outre, certains comptes d'actifs et de passifs, dont, notamment, des comptes relatifs aux produits perçus d'avance sur les crédits à la clientèle ne sont pas justifiés à la date d'arrêté des états financiers. En outre, la société mère a accordé à la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) depuis sa création une ligne de crédit sous forme de compte courant associé qui a servi au financement de l'acquisition des créances dont le solde a atteint au 31 Décembre 2009 un montant de 123,817 Millions de Dinars.

Le recouvrement de cette créance est tributaire des résultats des actions de recouvrement engagées par la STRC et de la réalisation des garanties transférées. Il est à noter que durant cette période la STRC a recouvré un montant global de créances cédées d'environ 101 Millions de Dinars.

Par ailleurs, certaines valeurs de garanties ont été retenues par la société sans procéder à un inventaire exhaustif de ces garanties et sans être appuyées par des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur.



La société mère a effectué, au cours de l'exercice 2009, un inventaire physique de ses immobilisations. Cependant, les travaux de rapprochement des résultats de cet inventaire avec les soldes comptables des immobilisations sont en cours.

5. Comme il est détaillé dans les notes aux états financiers, nous n'avons pas reçu les états financiers de certaines sociétés figurant dans le périmètre de consolidation. Nous n'avons pas également reçu les rapports des commissaires aux comptes de certaines sociétés figurant dans le périmètre de consolidation. En outre, nous avons identifié certains écarts entre les états financiers communiqués et les liasses de consolidations correspondantes.

6. Comme indiqué dans les notes aux états financiers, trois sociétés du groupe n'ont pas fait l'objet de consolidation pour non communication des documents dont la société SED SOUSSE qui a été intégrée dans les états financiers consolidés de l'exercice 2008.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes aux états financiers, plusieurs entreprises devront figurer dans le périmètre de consolidation, ont été exclues de ce périmètre pour divers motifs, dont notamment l'existence de procédure de liquidation, ou de procédures collectives ou qui sont en cours de cession. Certaines d'entre elles ne devraient pas être exclues du périmètre, conformément aux normes comptables en vigueur.

7. La vérification des écritures d'élimination et d'homogénéisation a permis de relever les observations suivantes :

- Les éliminations des écritures réciproques ont été effectuées par rapport aux données disponibles chez la société mère. Ces données sont issues des liasses de consolidation préparées par les sociétés du groupe sur la base des états financiers provisoires et qui ne sont pas validées par leurs commissaires aux comptes.
- Le traitement des créances vendues par la STB à sa filiale la STRC a été traduit uniquement par l'élimination du compte courant associé. Les créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la STRC ont été intégrées au niveau des états financiers consolidés. Aucun retraitement d'homogénéisation n'a été effectué.

8. Le traitement des écarts de première consolidation s'est limité aux sociétés consolidées par mise en équivalence. Nous n'avons pas pu déterminer l'impact de ce traitement sur les sociétés consolidés par intégration globale en l'absence des données nécessaires.

9. Les états financiers de l'exercice 2008, n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'effet de la consolidation en 2009 des sociétés AFRIQUE SOUSSE, S.E.D THALASSA HOTEL, LELLA HADRIA, l'UNION TUNISIENNE DES BANQUES, CYCLAMENS, et SONI BANK. Il est à signaler que ces sociétés font déjà partie du périmètre de consolidation en 2008 mais qui n'ont pas été consolidés pour absence des données y relatives. »



■ OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2010 arrêtés par le Conseil d'Administration ont fait l'objet d'un audit effectué par CMC-DFK International, représentée par Monsieur Chérif BEN ZINA et par LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL GAC - CPA Associates, représentée par Monsieur Chiheb GHANMI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves des points suivants :

« 4. Courant l'exercice 2010, la STB, société mère, a procédé à la reconstitution des échéances de l'emprunt BAD VI au titre de l'année 2010 et ce à hauteur de 17 939 Mille Dinars. Cet emprunt a été affecté en 2003 pour la couverture des risques pour un montant total de 149 000 Mille Dinars. Au 31 Décembre 2010, l'encours de l'emprunt BAD VI restant à reconstituer s'élève à 35 806 Mille Dinars.

5. Dans le cadre de notre audit de la société mère, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques de la société mère et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Il est à signaler que la banque a acquis courant l'exercice 2009 un noyau d'un système d'information dont les travaux préalables de mise en place sont engagés.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- L'existence pour certains comptes de correspondants, d'actifs et de passifs des suspens antérieurs non encore apurés pour lesquels la Banque a entamé un travail d'analyse et de justification depuis l'exercice 2008. Ces travaux étant encore en cours à la clôture de l'exercice 2010.

De même, certains comptes d'actifs et de passifs, dont, notamment, des comptes relatifs aux produits perçus d'avance sur les crédits à la clientèle ne sont pas justifiés à la date d'arrêté des états financiers.

- En ce qui concerne l'évaluation des engagements sur la clientèle, nos travaux ont été limités par l'absence d'un inventaire exhaustif des garanties. En effet, la banque a retenue certaines valeurs de garanties pour certains clients sans être justifiés par des copies des inscriptions correspondantes et sans être appuyées par des rapports d'expertise conformément à la réglementation en vigueur. Aussi, pour certains clients la banque ne dispose pas des états financiers certifiés et de notations externes pour apprécier la situation financière de ces clients.

- Pour le compte réserve pour fonds social qui accuse au 31/12/2010 un solde créditeur de 4,375 Millions de Dinars, nos travaux ont été limités par l'indisponibilité des justificatifs nécessaires des mouvements sur ce compte.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes ainsi que de l'inventaire des garanties et de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des



engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

En outre, la Banque a accordé à la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) depuis sa création une ligne de crédit sous forme de compte courant associé non rémunéré qui a servi au financement de l'acquisition des créances dont le solde a atteint au 31 Décembre 2010 un montant de 108,817 Millions de Dinars. Le recouvrement de cette créance est tributaire des résultats des actions de recouvrement engagées par la STRC et de la réalisation des garanties transférées. Il est à noter que durant cette période la STRC a recouvré un montant global de créances cédées d'environ 122,4 Millions de Dinars dont 21,4 Millions de Dinars durant l'exercice 2010.

De même, l'évaluation de la participation directe de la STB dans le capital de la Société Tunisienne de Recouvrement des Créances (STRC) selon la valeur mathématique dégage une moins-value de l'ordre de 14,375 Millions de dinars. La banque estime que la valeur d'usage couvre la valeur nette comptable de sa participation.

La banque n'a pas effectué au 31/12/2010 un inventaire physique exhaustif de ses immobilisations.

La Société Tunisienne de Banque a été soumise à une vérification fiscale approfondie qui a abouti à un redressement provisoire pour un montant 31,778 Millions de dinars dont 6,643 Millions de dinars de pénalités de retard. La société, n'ayant pas accepté la totalité du redressement a adressé une lettre à la Direction Générale des Impôts précisant les redressements non acceptés par la Banque. La Direction Générale des Impôts a accepté de rectifier le redressement initial.

L'issue finale de ce contrôle ne peut actuellement être anticipée. Pour couvrir ce risque la Banque a constitué une provision de 5 Millions de dinars.

La société Tunisienne de Banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite qu'au moment de départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provision pour indemnités de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servit à l'employé et qui est estimée sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 « avantages du personnel » à un montant de 15,855 Millions de dinars.

Nos travaux sur les états financiers consolidés ont été limités par les situations suivantes :

6. Comme il est détaillé dans les notes aux états financiers, nous n'avons pas reçu les états financiers de certaines sociétés figurant dans le périmètre de consolidation.

Nous n'avons pas également reçu les rapports des commissaires aux comptes de certaines sociétés figurant dans le périmètre de consolidation. En outre, nous avons identifié certains écarts entre les états financiers communiqués et les liasses de consolidations correspondantes.



7. Comme indiqué dans les notes aux états financiers, des sociétés du groupe n'ont pas fait l'objet de consolidation pour non communication des documents dont la société LELLA HADHRIA qui figurait dans les états financiers consolidés de l'exercice 2009.

Par ailleurs, comme indiqué dans les notes aux états financiers, plusieurs entreprises figurant dans le périmètre de consolidation, ont été exclues de ce périmètre pour divers motifs, dont notamment l'existence de procédures de liquidation, ou de procédures collectives ou qui sont en cours de cession. Certaines sociétés, dont notamment la Banque Franco-Tunisienne « BFT », ne devraient pas être exclues du périmètre, conformément aux normes comptables en vigueur.

8. Les états financiers consolidés du groupe de la Société Tunisienne de Banque ont été préparés en tenant compte de la mise en équivalence de la participation de la STB dans l'Union Tunisienne des Banques sur la base de sa situation financière provisoire non encore auditée.

Après l'arrêté des états financiers consolidés par le conseil d'administration, les états financiers définitifs de l'UTB ont été communiqués à la banque et font apparaître un résultat déficitaire de l'exercice de l'ordre de 20,680 Millions de dinars. La banque n'a pas tenu compte de l'impact de ces états financiers pour l'établissement des états financiers consolidés.

8. La vérification des écritures d'élimination et d'homogénéisation a permis de relever les observations suivantes :

- Les éliminations des écritures réciproques ont été effectuées par rapport aux données disponibles chez la société mère. Ces données sont issues des liasses de consolidation préparées par les sociétés du groupe sur la base des états financiers provisoires et qui ne sont pas validés par leurs commissaires aux comptes.
- Le traitement des créances vendues par la STB à sa filiale la STRC a été traduit uniquement par l'élimination du compte courant associé. Les créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la STRC ont été intégrées au niveau des états financiers consolidés et aucun retraitement d'homogénéisation pour constater les créances à leur valeur économique n'a été effectué.

9. Le traitement des écarts de première consolidation s'est limité aux sociétés consolidées par mise en équivalence. Nous n'avons pas pu déterminer l'impact de ce traitement sur les sociétés consolidées par intégration globale en l'absence des données nécessaires.

10. Les états financiers de l'exercice 2009, n'ont pas été retraités pour tenir compte de l'effet de la consolidation en 2010 des sociétés suivantes : SOCIETE AHLA HOTEL NEPTUNIA, SICOAC et GREEN GOLF. Il est à signaler que ces sociétés font déjà partie du périmètre de consolidation en 2009 mais qui n'ont pas été consolidées pour absence des données y relatives. »



■ AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2011

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2011 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le groupement SNJ-IMAC représenté par Madame Nedra JLASSI SEMMAR et par Monsieur Fathi SAIDI, selon les usures professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes déclarent :

4. « *Fondement de notre conclusion* »

4.1. En l'absence d'une comptabilité régulière et exhaustive des engagements hors bilan, l'état des engagements hors bilan a été arrêté extra-comptablement sur la base d'informations établies par les structures internes à la STB.

Aussi, les garanties réelles reçues par la STB en couverture des risques encourus sur sa clientèle ne sont pas pris en compte au niveau de la rubrique « Garanties reçues », et ce, faute d'un inventaire confirmé de ces garanties.

Ces faits sont de nature à impacter la sincérité et la régularité de l'état des engagements hors bilan et le caractère approprié et suffisant des provisions constituées en couverture des risques inhérents aux engagements de la banque.

4.2. Contrairement aux dispositions de la NCT 23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires, les opérations effectuées en devises ne font pas l'objet d'une comptabilité autonome tenue en devise selon un système dit en partie double.

Cette situation, ne permet pas d'identifier clairement l'impact des opérations effectuées en devises sur le résultat de la période.

4.3. Au cours de l'exercice 2009, la STB a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie qui a abouti à un redressement se rapportant principalement à l'impôt sur les bénéfices et aux acomptes provisionnels de la période 2005-2008 pour un montant global de 31,778 millions de dinars.

Suite à cette notification, une opposition a été adressée par la STB à l'issue de laquelle l'Administration Fiscale a accepté de réviser certains chefs de redressements ce qui ramène provisoirement le montant de la dette fiscale à 19,8 millions de dinars.

Le risque fiscal et l'issue finale de ce contrôle ne peuvent actuellement être anticipés. En couverture de ce risque la Banque a constitué une provision de 5 millions de dinars.

4.4. Les actifs de la banque comportent un compte intitulé « compte courant associé STRC » qui s'élève, au 30 juin 2011, à 108,817 millions de dinars. Ce compte représente le solde des créances cédées à la STRC net des montants recouverts.

La convention cadre et les conventions de cession conclues avec la STRC ne renseignent pas sur les modalités de règlement de ce compte courant, néanmoins la pratique de la relation STB-STRC porte à



établir que le recouvrement de cet actif est tributaire du recouvrement des créances cédées et/ou de la réalisation des garanties transférées.

En l'absence d'un échéancier de remboursement de ce compte courant, nous ne sommes pas en mesure de formuler un jugement professionnel sur la valeur de réalisation de cet actif.

4.5. Les rubriques « Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT », « Créances sur les établissements bancaires et financiers » et « Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers » comportent des comptes qui présentent des anciens suspens non apurés se rapportant principalement aux comptes BCT Dinars, BCT devises et correspondants devises.

Aussi, les comptes « correspondants locaux » et le compte intitulé « BCT compte BDET / BNDT » présentent des anciens soldes figés et qui ne font pas l'objet de rapprochement.

De même, certains comptes au niveau des rubriques « Autres actifs » et « Autres passifs » présentent des soldes figés et des suspens se rapportant principalement aux comptes inter-sièges (en dinars et en devises).

En attendant, les résultats des travaux d'apurement entamés par les commissions constituées à cet effet, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la banque que les travaux d'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

(Se référer aux notes 1 – 2 – 6 – 7 - 8 & 11).

4.6. Sur la base des informations qui nous ont été fournies par la banque, l'insuffisance de provision dérogée au cours de l'exercice 2003 par l'évaluation des risques encourus sur ses actifs estimée à 149 millions de Dinars n'a pas été totalement imputée sur le résultat et les capitaux propres de la banque au titre du même exercice.

L'impact négatif de cette insuffisance, sur les capitaux propres, a été différé et rapporté annuellement aux résultats des exercices ultérieurs en dotation aux provisions à hauteur du remboursement annuel de l'emprunt « BAD VI » affecté à la couverture de ce risque.

Au 31 décembre 2010, l'insuffisance de provision non imputée sur les capitaux propres de la banque s'élève à 35,8 millions de Dinars. En conséquence, nous estimons que les capitaux d'ouverture de l'exercice 2011 sont majorés d'égal montant.

Par ailleurs, le résultat au 30 juin 2011 a été arrêté compte tenu d'une dotation aux provisions de 8,5 millions de dinars représentant la quote-part intermédiaire de la dotation annuelle ci-haut évoquée. Il découle de ce qui précède que la performance de la période de 6 mois close au 30 juin 2011 est impactée négativement à concurrence du montant de la dotation soit 8,5 millions de Dinars.

5. Conclusion avec réserves

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des points décrits aux paragraphes 4.1 à 4.6, nous n'avons pas relevé d'autres faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la



Société Tunisienne de Banque «STB» au 30 juin 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

6. Paragraphe d'observations

Sans remettre en cause notre conclusion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention que sur la base des informations qui nous ont été fournies par la direction de la banque, les engagements des sociétés, membres et proches de la famille de l'ancien Président, suivant le dernier périmètre arrêté par la Banque Centrale de Tunisie, s'élèvent à 724 millions de Dinars et en net de contre-garanties à 478 millions de Dinars.

Des provisions de 25 millions de Dinars ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur ces relations. »



■ ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Les Commissaires aux Comptes

P/ CFA

P/ Le groupement SNJ-IMAC

Fethi SAIDI

Nedra Jlassi Semmar


CABINET FATHI SAIDI
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
ORDRE DES COMPTABLES EXPERTS RÉSIDENTS DE TUNISIE


SEMMAK Jlassi
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des
Comptables de T

1.4. ATTESTATION DE L'INSTITUTION FINANCIERE CHARGEE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du document de référence. »

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

*Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion
des Actifs, des Patrimoines et des Fortunes*

La Directrice

Mme MOUSCOU SALOUA

شركة التونسية للبنك
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur Khaled FENDRI

Conseillé auprès du Président Directeur Général chargé des Structures de Contrôle

Tél : 71 340 451'

Fax : 71 346 385

شركة التونسية للبنك
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE

Conseil du Marché Financier
L'Enregistrement de ce document de référence ne remplace en aucun cas le visa délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 qui sera sollicité à l'occasion de chaque opération

Conseil du Marché Financier
Enregistrement n° 11 - 0094
Délivré au vu de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'APE
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Mohamed Ferid EL KODDI



CHAPITRE 2- RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE ET SON CAPITAL

2.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA BANQUE

2.1.1. DENOMINATION ET SIEGE SOCIAL

Dénomination sociale	SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE
Siège social	Rue Hédi Noura 1001 TUNIS
Téléphone	(216) 71 340 477
Fax	(216) 71 348 400
Site web	www.stb.com.tn
E mail	stb@stb.com.tn

2.1.2. FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION PARTICULIERE APPLICABLE

Forme juridique	Société Anonyme
Législation particulière applicable	la société est régie par la loi N°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi N°2006-19 du 02 mai 2006.

2.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE

Date de constitution	18-01-1957
Durée	99 ans à compter du jour de sa constitution

2.1.4. OBJET SOCIAL (ARTICLE 3 DES STATUTS)

La société a pour objet de contribuer et de favoriser par l'exercice de ses activités bancaires et notamment par la mobilisation de l'épargne sous toutes ses formes, l'octroi de crédit, la prise de participation au capital d'entreprises existantes ou en création, au développement économique et social du pays et à la promotion des entreprises dans les domaines de l'industrie, du tourisme, de l'agriculture, du commerce et des services

Elle peut notamment, sans que l'énumération ci-après soit limitative :

- Recevoir des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme,
- Accorder des crédits sous toutes leurs formes avec ou sans garantie,
- Exercer, à titre d'intermédiaire, des opérations de change,
- Mettre à la disposition de la clientèle et gérer les moyens de paiement,



- Effectuer les opérations liées à son activité telles que le conseil et l'assistance en matière de gestion de patrimoine, de gestion financière, d'ingénierie financière et notamment tous les services destinés à faciliter la création, le développement et la restructuration des entreprises.

- Et généralement faire en Tunisie et à l'étranger, pour elle même et pour le compte de tiers toutes opérations de banque, d'escompte, d'avances, de crédit, de commissions, de souscription, d'émission, de dépôts de fonds, d'engagement par signature tel que l'aval et le cautionnement ou toute autre garantie, de leasing et d'affacturage et toutes les opérations financières, industrielles, agricoles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'activité bancaire.

2.1.5. REGISTRE DE COMMERCE

Registre de commerce : B 18233 1996

2.1.6. EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

2.1.7. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES

■ « REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES »

● ARTICLE 47 : REPARTITION DES BENEFICES

Le résultat comptable annuel de la société est déterminé par les produits constatés sur ses livres déduction faite des dépenses d'exploitation, des frais généraux, des charges fiscales et financières, de tous amortissements, de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.

Ce résultat comptable majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs constitue le bénéfice distribuable.

Sur ce résultat, il est prélevé:

- une fraction égale à 5% au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- les réserves statutaires.

Sur l'excédent disponible, l'assemblée générale ordinaire a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de prélever toutes sommes qu'elle juge convenables, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant.



□ Dispositions communes aux Assemblées Ordinaires et Extraordinaires

➤ ARTICLE 32 : Assemblées Ordinaires et Extraordinaires

L'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle peut avoir les pouvoirs tout à la fois d'une assemblée ordinaire et d'une assemblée extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

➤ ARTICLE 33 : Convocation des Assemblées

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- 1) Les commissaires aux comptes.
- 2) Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins **trois** pour cent du capital social.
- 3) Le liquidateur.
- 4) Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les assemblées générales réunies sur première convocation ne peuvent se tenir qu'elle qu'en soit la nature, avant le seizième jour suivant la date de la publication de l'avis de convocation.

Pour les assemblées générales ordinaires réunies extraordinairement ou sur une deuxième convocation, doivent être convoquées dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les convocations à ces diverses assemblées sont faites au moyen d'un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe dans un délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Les avis et lettres de convocation doivent reproduire l'ordre du jour.

Les assemblées générales extraordinaires réunies sur deuxième convocation ne peuvent se tenir et être convoquées que dans les délais et dans les formes prescrites par la loi.

Les titulaires d'actions qui en ont fait la demande peuvent être convoqués à leurs frais au moyen de lettres expédiées dans le délai imparti pour la convocation de l'assemblée, au dernier domicile qu'ils auront fait connaître



Par exception, le conseil d'administration pourra réunir une assemblée générale ordinaire, à l'effet d'obtenir les autorisations dont il aurait besoin, après la tenue de l'assemblée générale constitutive et sur convocation verbale et sans délai, si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

➤ **ARTICLE 34 : Droit de siéger à une Assemblée Générale**

Les titulaires d'actions, libérées des versements exigibles, peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité, ou s'y faire représenter.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne muni d'un mandat spécial à l'assemblée, l'associé vote personnellement ou par son représentant pour la totalité de ses actions il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Toutefois, l'Etat Tunisien est valablement représenté par ses représentant légaux; les sociétés sont valablement représentées, soit par un de leurs gérants ou par un délégué de leur conseil d'administration, soit par un mandataire muni d'un mandat spécial ; les femmes mariées par leurs maris s'ils ont l'administration des biens de ces dernières ; les mineurs ou interdits, par leur tuteur, le tout sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le délégué du conseil, le mari ou le tuteur soient personnellement actionnaires.

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires, sauf ainsi qu'il est dit sous l'article 15 ci-dessus, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont sous toute réserve de ce qui est dit à l'article 35 ci-après déterminés par le conseil d'administration.

➤ **ARTICLE 35 : Conditions à remplir pour siéger ou se faire représenter**

Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées générales, être inscrits sur les registres de la société, huit jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Tout membre de l'assemblée qui veut se faire représenter par un mandataire, doit déposer son pouvoir au siège social trois jours avant la réunion.

Toutefois, le conseil d'administration a toujours la faculté de réduire les délais et accepter les dépôts présentés en dehors de ces délais.

➤ **ARTICLE 36 : Règlements des assemblées générales**

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par un membre du conseil d'administration délégué spécialement à cet effet par le conseil d'administration.



Au cas où l'assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au conseil d'administration (commissaires aux comptes, liquidateur...) c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'assemblée.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs ayant la qualité d'actionnaires, et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence contenant l'énonciation des noms des actionnaires ou de leurs représentants, de leurs domiciles et du nombre des actions leur revenant ou revenant aux tiers qu'ils représentent.

Les actionnaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence, certifiée par le bureau de l'assemblée générale, et déposée au siège principal de la société à la disposition de tout requérant.

➤ **ARTICLE 37 : Ordre du jour de l'assemblée**

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour. Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société une lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première assemblée générale. L'assemblée générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

➤ **ARTICLE 38 : Droit du vote à l'assemblée générale**

Chaque membre de l'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation, sous réserve de l'application des dispositions visant les assemblées constitutives ou assimilées. Il bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient.

Les votes ont lieu, soit à main levée, soit par appel nominatif. Le scrutin est secret lorsqu'il est réclamé par des actionnaires représentant au moins le tiers du capital social selon les indications de la feuille de présence.

➤ **ARTICLE 39 : Procès-verbal de l'Assemblée Générale**

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres du bureau et le refus de l'un d'entre eux doit être mentionné.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs, sont signés, soit par le président du conseil d'administration, soit par le membre du conseil d'administration temporairement délégué dans les fonctions de président, soit par tout autre membre du conseil d'administration.



Après dissolution de la société et pendant la liquidation, ces copies ou extraits sont signés par un des liquidateurs ou, le cas échéant, par le liquidateur unique.

☐ Assemblées Générales Ordinaires

➤ **ARTICLE 40 : Constitution de l'assemblée générale ordinaire**

Les assemblées générales ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent des actionnaires propriétaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers des actions donnant droit au vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée générale est convoquée à nouveau selon les formes prescrites par l'article 33 ci-dessus. Entre la première et la deuxième réunion un délai minimum de quinze jours doit être respecté. Dans la seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations de l'assemblée ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes et représentées.

➤ **ARTICLE 41 : Pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire**

L'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales; elle entend également le rapport des commissaires aux comptes sur la mission qu'elle leur a confiée ainsi que leurs rapports spéciaux prescrits par toutes les lois en vigueur.

Elle statue souverainement sur toutes les questions intéressant la vie de la société qui ne sont pas de la compétence d'une assemblée générale extraordinaire.

En particulier :

Elle discute, approuve, redresse ou rejette les états financiers; la délibération contenant approbation de ces états est nulle si elle n'a pas été précédée de la lecture du rapport des commissaires aux comptes.

Elle fixe la part du bénéfice à répartir aux actionnaires sur proposition du conseil d'administration.

Elle nomme, remplace, révoque ou réélit les membres du conseil d'administration ou les commissaires et ratifie, s'il y a lieu, les nominations provisoires des membres du conseil d'administration faites par le conseil.

Elle autorise l'achat et la revente en bourse, de ses propres actions en vue de réguler leurs cours sur le marché et ce, conformément aux dispositions de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.



Elle fixe le prélèvement à effectuer pour la constitution des fonds de réserve et de prévoyance et décide de tous reports à nouveau des bénéfices d'une année sur l'année suivante.

Elle confère au conseil d'administration les autorisations nécessaires pour tous les actes et opérations pouvant excéder les pouvoirs résultant des présents statuts.

❑ Assemblées Générales Extraordinaires

➤ **ARTICLE 42 : Constitution de l'assemblée générale extraordinaire**

L'assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le texte des résolutions proposées doit être tenu à la disposition des actionnaires, au siège de la société, quinze jours au moins avant la date de la réunion de la première assemblée.

➤ **ARTICLE 43 : Pouvoirs de l'assemblée générale extraordinaire**

L'assemblée générale extraordinaire délibère sur la proposition du conseil d'administration ou sur celles d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins cinq pour cent du capital social.

L'assemblée générale extraordinaire, délibérant aux conditions de majorité et de quorum prévues respectivement aux deux articles 42 et 44, peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, à la condition de ne pas augmenter les engagements des actionnaires et de ne pas changer la nationalité de la société.

Elle peut décider, notamment, sans que l'énumération ci-après ait un caractère limitatif :

- ❑ L'augmentation ou la réduction du capital social.
- ❑ Sa division en actions d'un taux autre que celui de cinq dinars.
- ❑ La prorogation ou la réduction de durée de la société.
- ❑ Sa dissolution anticipée, sa fusion avec une ou plusieurs sociétés, constituées ou à constituer.

Toutefois, par dérogation aux dispositions ci-dessus, en cas d'augmentation de capital en numéraire, les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat effectif de l'opération, sont apportées par le conseil d'administration et résultent d'une mention dans la déclaration de souscription et de versement et, s'il y a lieu, dans le procès-verbal de la dernière assemblée de vérification des apports en nature ou des avantages particuliers.



➤ **ARTICLE 44 : Quorum**

Les assemblées générales, autres que les assemblées ordinaires, ne sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles sont composées d'actionnaires représentant au moins la moitié du capital social.

Si la première assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes statutaires et par une insertion faite au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, dont l'un en langue arabe. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée ne peut se tenir que quinze jours au plus tôt après la publication de la dernière insertion. Elle délibère valablement, si elle est composée d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social.

A défaut de ce quorum, cette assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus tard à partir du jour auquel elle avait été convoquée.

La convocation et la réunion de l'assemblée prorogée ont lieu dans les formes ci-dessus ; Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés ayant droit au vote.

Dans toutes ces assemblées générales le quorum n'est calculé qu'après déduction des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires et notamment lorsqu'il s'agit d'assemblée à caractère constitutif des actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipulé des avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'assemblée.

➤ **ARTICLE 13 : Transmission des actions**

Les actions sont transmises par leur transfert d'un compte à un autre conformément à la législation en vigueur.

➤ **ARTICLE 14 : Forme des transferts**

La mutation des actions s'opère exclusivement par des demandes et acceptations de transfert signées respectivement du cédant et du cessionnaire ou de leurs mandataires et reportées dès leur réception sur un registre de la société. La demande de transfert suffit si les actions sont entièrement libérées.

Les actions sur lesquelles les versements échus ont été effectués sont seules admises au transfert.

La société n'est pas responsable de la validité du transfert, elle ne reconnaît d'autres transferts d'actions que ceux inscrits sur ses registres.

Les frais résultant de la cession sont à la charge du cessionnaire. Il n'y a lieu de la part de la société à aucune garantie de l'identité ou de la capacité des parties.



2.1.8. CAPITAL SOCIAL

Le capital s'élève à 124 300 000 dinars, divisé en 24 860 000 actions de nominal 5 dinars, entièrement libérées.

2.1.9. NATIONALITE

Tunisienne

2.1.10. REGIME FISCAL

Droit commun

2.1.11. MATRICULE FISCAL

001237A/P/M/000

2.1.12. LIEU OU PEUVENT ETRE CONSULTES LES DOCUMENTS DE LA BANQUE

Siège social de la Banque : Rue Hédi Nouira 1001 TUNIS

2.1.13. RESPONSABLE CHARGE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES, LES OBLIGATAIRES, LE CMF, LA BVMT ET LA STICODEVAM

Monsieur Khaled FENDRI

Conseillé auprès de la Direction Générale chargé des Structures de Contrôle

Tél : 71 340 451 – Fax : 71 346 385

2.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA BANQUE

Capital Social	124 300 000 dinars
Nombre d'actions	24 860 000
Nominal	5 dinars
Forme des actions	Nominative
Catégorie	Ordinaire
Libération	Intégrale
Jouissance	1 ^{er} janvier 2011



2.3. EVOLUTION DU CAPITAL

Décision	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Nominal
		Montant (en dinars)	Nombre d'actions	Montant (en dinars)	Nombre d'actions	
AGC du 18/01/1957	Capital initial	10 000	2 000	10 000	2 000	5
AGE du 09/10/1957	Augmentation en numéraire	390 000	78 000	400 000	80 000	5
AGE du 26/06/1960	Augmentation en numéraire	600 000	120 000	1 000 000	200 000	5
AGE du 28/06/1964	Augmentation par incorporation des réserves	1 000 000	200 000	2 000 000	400 000	5
AGE du 05/05/1973	Augmentation par incorporation des réserves	2 000 000	400 000	4 000 000	800 000	5
AGE du 20/05/1978	Augmentation par incorporation des réserves	4 000 000	800 000	8 000 000	1 600 000	5
AGE du 17/10/1981	Augmentation par incorporation des réserves	4 000 000	800 000	12 000 000	2 400 000	5
	Augmentation en numéraire	8 000 000	1 600 000	20 000 000	4 000 000	5
AGE du 25/01/1986	Augmentation par incorporation des réserves	4 000 000	800 000	24 000 000	4 800 000	5
	Augmentation en numéraire	6 000 000	1 200 000	30 000 000	6 000 000	5
	Augmentation par incorporation des réserves	4 000 000	800 000	34 000 000	6 800 000	5
AGE du 30/06/1990	Augmentation en numéraire	6 000 000	1 200 000	40 000 000	8 000 000	5
	Augmentation en numéraire	8 000 000	1 600 000	48 000 000	9 600 000	5
	Augmentation par incorporation des réserves	2 000 000	400 000	50 000 000	10 000 000	5
AGE du 27/06/1992	Augmentation en numéraire	12 500 000	2 500 000	62 500 000	12 500 000	5
	Augmentation par incorporation des réserves	2 500 000	500 000	65 000 000	13 000 000	5
	Augmentation en numéraire	15 000 000	3 000 000	80 000 000	16 000 000	5
AGE du 04/09/1999 AGE du 04/11/2000 AGE du 21/12/2000	Fusion / Absorption BDET, BNDT par la STB	44 300 000	8 860 000	124 300 000	24 860 000	5



2.4. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31/08/2011

ACTIONNAIRES	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
Actionnaires Tunisiens	6 150	22 658 060	113 290 300	91,1426%
Personnes morales	312	16 274 743	81 373 715	65,4656%
Ayant 3% et plus	4	12 042 968	60 214 840	48,4432%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	6	1 862 973	9 314 865	7,4939%
Ayant au max 0,5%	302	2 368 802	11 844 010	9,5286%
Personnes physiques	5 835	6 383 317	31 916 585	25,6771%
Ayant 3% et plus	0	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	2 232 024	11 160 120	8,9784%
Ayant au max 0,5%	5 830	4 151 293	20 756 465	16,6987%
Actionnaires Etrangers	90	2 201 940	11 009 700	8,8574%
Personnes morales	23	2 016 261	10 081 305	8,1105%
Ayant 3% et plus	1	928 689	4 643 445	3,7357%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	2	736 000	3 680 000	2,9606%
Ayant au max 0,5%	20	351 572	1 757 860	1,4142%
Personnes physiques	67	185 679	928 395	0,7469%
Ayant 3% et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	-
Ayant au max 0,5%	67	185 679	928 395	0,7469%
TOTAL	6 237	24 860 000	124 300 000	100,000%



2.4.1. ACTIONNAIRES DETENANT INDIVIDUELLEMENT 3% ET PLUS DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 30/08/2011

ACTIONNAIRES	Nbr d'actions et des droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
ETAT TUNISIEN	6 168 639	30 843 195	24,814%
ETAP	3 442 315	17 211 575	13,847%
CNSS	1 414 238	7 071 190	5,689%
S T A R	1 017 776	5 088 880	4,094%
KUMAIT INVESTMENT AUTHORITY	928 689	4 643 445	3,736%
TOTAL	12 971 657	64 858 285	52,179%

2.4.2. CAPITAL ET DROITS DE VOTE DETENUS PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION AU 30/08/2011

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions et des droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
SAMIRA GHRIBI	146	730	0,0005%
ETAT TUNISIEN	6 168 639	30 843 195	24,814%
ETAP	3 442 315	17 211 575	13,847%
CNSS	1 414 238	7 071 190	5,689%
STAR	1 017 776	5 088 880	4,094%
ABDELKADER HAMROUNI	403 221	2 016 105	1,622%
NOUREDDINE BOUAOUAJA	247 640	1 238 200	0,996%
MOHAMED SALAH KHALFALAH	38 114	190 570	0,153%
TOTAL	12 732 089	63 660 445	51,216%

2.4.3. NOMBRE D'ACTIONNAIRES

Au 31-08-2011, le capital de la STB est réparti entre 6 237 actionnaires, dont :

- 335 actionnaires personnes morales dont 23 étrangers.
- 5 902 actionnaires personnes physiques dont 67 étrangers.



2.5. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE STB AU 31/12/2010

2.5.1 PRESENTATION GENERALE DU GROUPE

2.5.1.1 PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2010

(En DT)

DENOMINATION SOCIALE	Capital social au 31/12/2010	Nombre d'actions	Participation STB (en nombre d'actions)	Taux de participation directe de la STB	Provisions constituées
Société Tunisienne de Banque « STB »	124 300 000	24 860 000			
S T R C	37 000 000	370 000	338 005	91,35 %	18 602
STB Manager	500 000	5 000	1 498	29,96 %	-
Société l'Immobilière de l'Avenue	9 400 000	1 880 000	1 592 460	84,71 %	-
STB INVEST	36 000 000	3 600 000	3 397 939	94,39 %	-
TUNISIAN FOREIGN BANK	(*)49 594 008	3 254 200	1 412 627	43,41% %	
SOCIETE FINANCIERE DE GESTION	6 500 000	1 300 000	797 437	61,34 %	-
BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE	3 710 710	37 107	11 127	30,00 %	-
Société "ED DKHILA"	7 500 000	1 500 000	918 197	61,21 %	-
STB SICAR	16 945 000	677 800	333 357	49,18 %	1 196
SOFI ELAN «SICAF»	5 000 000	500 000	77 600	15,52 %	-
SICAV AVENIR	(**)1 327 950	22 771	15 331	67,33%	-
SICAV L'INVESTISSEUR	(**)1 567 034	19 730	5 762	29,20 %	-
SOCIETE ACTIVHOTELS	1 000 000	10 000	3 000	30,00 %	
SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	4 000 000	4 000 000	2 000 028	50,00 %	1 070
EL WIFACK LEASING	15 000 000	3 000 000	262 280	8,75%	
STCV - VERITAS	1 200 000	60 000	16 235	27,06%	
S I C O A C	9 440 160	240 000	56 572	23,57%	
GREEN GOLF	2 265 000	22 650	4 400	19,43%	
Société AHLA HOTEL NEPTUNIA	2 555 000	25 550	11 960	46,81 %	1 196 000

(*) Montant en Euros – (**) Actif net



2.5.1.2 METHODES DE CONSOLIDATION

⇒ *Les sociétés consolidées par intégration globale*

Les sociétés intégrées globalement sont les filiales de la banque dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif de droit, présumé ou de fait.

La méthode de l'intégration globale consiste dans les étapes successives suivantes :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- La valeur comptable de la participation du groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres est éliminée pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

⇒ *Les sociétés mises en équivalence*

Les sociétés mises en équivalence sont les filiales dans lesquelles elle n'exerce qu'une influence notable.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou ses réserves.
- Constater la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif "Titres mis en équivalence".
- Eliminer les participations des sociétés intégrées globalement dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé parmi le poste "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

2.5.1.3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe STB comprend :

- La société mère : STB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles la STB exerce un contrôle exclusif ;
- Les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles la STB exerce une influence notable.

Sont exclus du périmètre de consolidation :

- Les sociétés en liquidation ;
- Les sociétés dont les états financiers sont indisponibles.
- Les sociétés dont la STB a perdu le contrôle suite à une décision de justice ;
- Les sociétés dont la STB a cessé d'exercer une influence notable ;
- Les sociétés acquises et détenues dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ainsi que les sociétés pour lesquelles une procédure de cession est engagée ;
- Les sociétés qui se trouvent dans l'impossibilité de transférer des fonds à la STB, ou se trouvent sous contraintes durables.



Le tableau suivant synthétise le périmètre, les méthodes de consolidation et les pourcentages d'intérêts utilisés pour l'élaboration des états financiers consolidés du groupe STB.

Par ailleurs, il est à signaler que les travaux de consolidation ont été effectués sur la base des états financiers **non certifiés de 4 sociétés sur un périmètre** de consolidation composé de 20 sociétés.

Société Consolidable	% de Contrôle du Groupe			Méthode de consolidation		% d'intérêt du Groupe			Etats Financiers 2010
	2010	2009	Variation en %	2010	2009	2010	2009	Variation en %	
1. STB BANK (société Mère)	99,62%	99,66%	-0,04%	I-G	I-G	99,62%	99,96%	-0,34%	C.E
2. STB INVEST	99,01%	99,01%	0,00%	I-G	I-G	98,39%	98,74%	-0,35%	C.E
3. SOFI ELAN SICAF	58,59%	58,59%	0,00%	I-G	I-G	57,10%	57,31%	-0,21%	C.E
4. STB MANAGER	99,96%	99,94%	0,02%	I-G	I-G	90,89%	91,26%	-0,37%	C.E
5. SOCIETE FINANCIERE DE GESTION "SOFIGES"	96,70%	96,70%	0,00%	I-G	I-G	92,81%	93,19%	-0,38%	N.C
6. STB SICAR	99,43%	99,43%	0,00%	I-G	I-G	83,04%	83,69%	-0,65%	C.E
7. L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	99,91%	99,91%	0,00%	I-G	I-G	97,97%	98,32%	-0,35%	C.E
8. STE TUN.RECOUVR. DES CREANCES "STRC"	99,99%	99,99%	0,00%	I-G	I-G	99,54%	99,89%	-0,35%	C.E
9. SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	50,00%	50,00%	0,00%	I-G	I-G	49,81%	49,98%	-0,17%	C.E
10. SOCIETE ED DKHILA	67,87%	67,87%	0,00%	I-G	I-G	67,53%	67,76%	-0,23%	C.E
11. SOCIETE ACTIVHOTELS	99,97 %	99,97%	0,00%	I-G	I-G	95,95%	96,35%	-0,40%	C.E
12. SICAV L'INVESTISSEUR	74,85%	71,80%	3,05%	M-E	M-E	73,88%	71,11%	2,77%	C.E
13. SICAV L'AVENIR	94,95%	97,90%	-2,95%	M-E	M-E	94,00%	95,44%	-1,44%	C.E
14. BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE « B.A.T »	30,00%	30,00%	0,00%	M-E	M-E	29,89%	29,99%	-0,10%	C.E
15. . STE AHLA HOT. NEPTUNIA	46,81%	-	46,81%	I-G	-	46,63%	-	46,63%	N.C
16. TUNISIAN FOREIGN BANK EX « U.T.B»	43,43%	33,36%	10,07%	M-E	M-E	43,26%	33,35%	9,91%	N.C
17. STE EL WIFACK LEASING	22,62%	22,52%	0,10%	M-E	M-E	22,15%	20,70%	1,45%	C.E
18. S.T.C.V VERITAS	27,06%	27,06%	0,00%	M-E	M-E	26,96%	27,05%	-0,09%	C.E
19. SICOAC	23,57%	-	23,57%	M-E	-	23,48%	-	23,48%	C.E
20. GREEN GOLF	19,43%	-	19,43%	M-E	-	19,36%	-	19,36%	N.C

- I-G : consolidation par intégration globale ;
- M-E : consolidation par mise en équivalence ;
- (-): Voir tableau Variation du périmètre du groupe STB (2009-2010) page 43 ;



2.5.1.1 VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE STB(2009-2010)

Sociétés sortantes de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010			Sociétés entrant dans le périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010	
Dénomination sociale	% d'intérêt (2009)	Motifs de Sortie en (2010)	Dénomination sociale	Motifs d'entrée en (2010)
1.SOCIETE LELLA HADRIA	39,60%	<i>Cette filiale est en phase d'investissement, elle n'élabore pas des états financiers.</i>	1. STE AHLA HOT. NEPTUNIA	<i>Le groupe exerce un contrôle exclusif sur la filiale dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB .</i>
2.S.E.D THALASSA HOTEL	18,16%	<i>Documents financiers non communiqués à la STB dans le délai impartis</i>	2. SICOAC	<i>Le groupe exerce une influence notable sur la filiale dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB .</i>
3. STE CYCLAMENS	20,99%	<i>La STB n'exerce pas une influence notable sur la filiale au 31/12/2010.</i>	3. GREEN GOLF	<i>Le groupe exerce une influence notable sur la filiale dont les documents financiers, contrairement à l'exercice précédent sont communiqués à la STB .</i>
4. SONI BANK	24,99%	<i>Bien qu'elle soit consolidable, la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation.</i>		
5. STE AFRICA SOUSSE	97,94 %	<i>Cession en cours</i>		
6. S.E.D SOUSSE NORD	24,91%	<i>Bien qu'elle soit consolidable la filiale est exclue de périmètre du groupe STB au 31 décembre 2010 par ce qu'elle n'a pas communiqué la liasse de consolidation dans les délais impartis.</i>		



Le groupe STB est composé de 20 sociétés exerçant principalement dans le secteur de la finance. Dans ce qui suit, sont présentés les renseignements généraux synthétisés relatifs à chacune des sociétés incluses dans le groupe STB et consolidées par la STB au 31 Décembre 2010 :

SOCIETE TUNISIENNE DE RECOUVREMENT DES CREANCES « STRC » :

Créée le 10/12/1999, au capital de 37 000 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 370 000 actions de nominal 100 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 91,35% du capital de la société STRC. L'objet social de la STRC est le recouvrement des créances pour son propre compte et pour le compte d'autrui.

STB MANAGER :

Créée le 20/05/2002, au capital de 500 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 5 000 actions de nominal 100 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 29,96% dans le capital de la société STB Manager. L'objet social de la STB Manager est la gestion de portefeuille des organismes de placement collectif en valeurs mobilières du groupe STB.

SOCIETE L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE :

Créée le 28/12/1931, au capital de 9 400 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 1 880 000 actions de nominal 5 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 84,71% dans le capital de la Société l'Immobilière de l'Avenue. L'objet social de la Société l'Immobilière de l'Avenue est la promotion immobilière.

STB INVEST :

Créée le 01/05/1991, au capital de 36 000 000 dinars au 31/12/2010, divisé en 3 600 000 actions de nominal 10 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 94,39% dans le capital de la Société STB INVEST. L'objet social de la STB INVEST est la promotion des investissements dans le pays (régime des sociétés d'investissement à capital fixe SICAF).

SOCIETE FINANCIERE DE GESTION « SOFIGES » :

Créée le 01/06/1967, au capital de 6 500 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 1 300 000 actions de nominal 5 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 61,34% dans le capital de la SOFIGES. L'objet social de la SOFIGES est essentiellement l'intermédiation en bourse.

Société « ED-DKHILA » :

Créée le 28/09/1965, au capital de 7 500 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 1 500 000 actions de nominal 5 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 61,21% dans le capital de la société ED-DKHILA. L'objet social de la ED-DKHILA est la gestion des unités hôtelières et touristiques.



STB SICAR :

Créée le 19/01/1998, au capital de 16 945 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 677 800 actions de nominal 25 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 49,18% dans le capital de la société STB SICAR. L'objet social de la STB SICAR est la participation en rétrocession pour son propre compte.

SOFI ELAN SICAF :

Créée le 03/05/1994, au capital de 5 000 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 500 000 actions de nominal 10 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 15,52% dans le capital de la société SOFI ELAN SICAF. L'objet social de la SOFI ELAN SICAF est la gestion des portefeuilles titres pour son propre compte.

Société d'investissement à capital variable l'Avenir « SICAV AVENIR » :

Créée le 26/08/1994, à l'actif net de 1 327 950 de dinars au 31/12/2010, divisé en 22 771 actions de valeur liquidative 58,317 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 67,33% de l'actif net de la SICAV AVENIR. L'objet social de la SICAV AVENIR est la gestion d'un portefeuille des valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

Société d'investissement à capital variable l'Investisseur« SICAV L'INVESTISSEUR » :

Créée le 14/01/1994, à l'actif net de 1 567 034 de dinars au 31/12/2010, divisé en 19 730 actions de valeur liquidative 79,423 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 29,20% de l'actif net de la SICAV L'INVESTISSEUR. L'objet social de la SICAV L'INVESTISSEUR est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.

Banque d'Affaires de Tunisie « B.A.T » :

Créée le 09/12/1997, au capital de 3 710 700 de dinars au 31/12/2010, divisé en 37 107 actions de nominal 100 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 30,00% dans le capital de la Banque d'Affaires de Tunisie. L'objet social de la Banque d'Affaires de Tunisie est la prestation de services dans le domaine financier et bancaire.

Société ACTIVHOTELS :

Créée le 23/03/2006 au capital de 1 000 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 10 000 actions de nominal 100 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 30,00% dans le capital de la Société ACTIVHOTELS. L'objet social de la Société ACTIVHOTELS est la prestation de services dans le domaine touristique.

Société La Générale des Ventes :

Créée le 11/ 07/ 2007, au capital de 4 000 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 4 000 000 actions de nominal 1 dinar. Au 31 décembre 2010, la STB détient 50,00% dans le capital de la Société La Générale des Ventes. L'objet social de la Société La Générale des Ventes est la prestation de services.



SOCIETE « S.T.C.V VERITAS »

Créée le 01/01/1980, au capital de 1 200 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 60 000 actions de nominal 20 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 27,06% dans le capital de la Société « S.T.C.V VERITAS ». L'objet social de la Société « S.T.C.V VERITAS » est le contrôle technique.

SOCIETE INDUSTRIELLE DES CONDUITES ET ACCESSOIRES « S I C O A C »

Créée en 1961, au capital de 9 440 160 de dinars au 31/12/2010, divisé en 240 000 actions de nominal 39,344 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 23,57% dans le capital de la Société. L'objet social de la Société « SICOAC » est l'extrusion de tuyaux plastiques, en chlorure de polyvinyle (P V C), en polyéthylène(PE), en chlorure de polyvinyle surchloré (C-PVC), en polypropylène annelé (PP), et dans l'injection de goutteurs destinés à l'irrigation.

SOCIETE « AHLA HOTEL NEPTUNIA »

Créée le 24/02/1992, au capital de 2 555 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 25 550 actions de nominal 100 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 46,81% dans le capital de la Société « AHLA HOTEL NEPTUNIA ». L'objet social de la Société « AHLA HOTEL NEPTUNIA » est l'exploitation d'unités touristiques.

TUNISIAN FOREIGN BANK

Créée EN 1977, au capital de 49 594 008 Euros au 31/12/2010, divisé en 3 254 200 actions de nominal 15,24 Euros. Au 31 décembre 2010, la STB détient 43,41% dans le capital de la « TFB ». Son objet social se résume en une banque de détail dans l'environnement bancaire français de par sa fonction au développement des échanges économiques et commerciaux entre la Tunisie et la France et accompagne les tunisiens résidents à l'étranger dans leurs projets d'investissements en France.

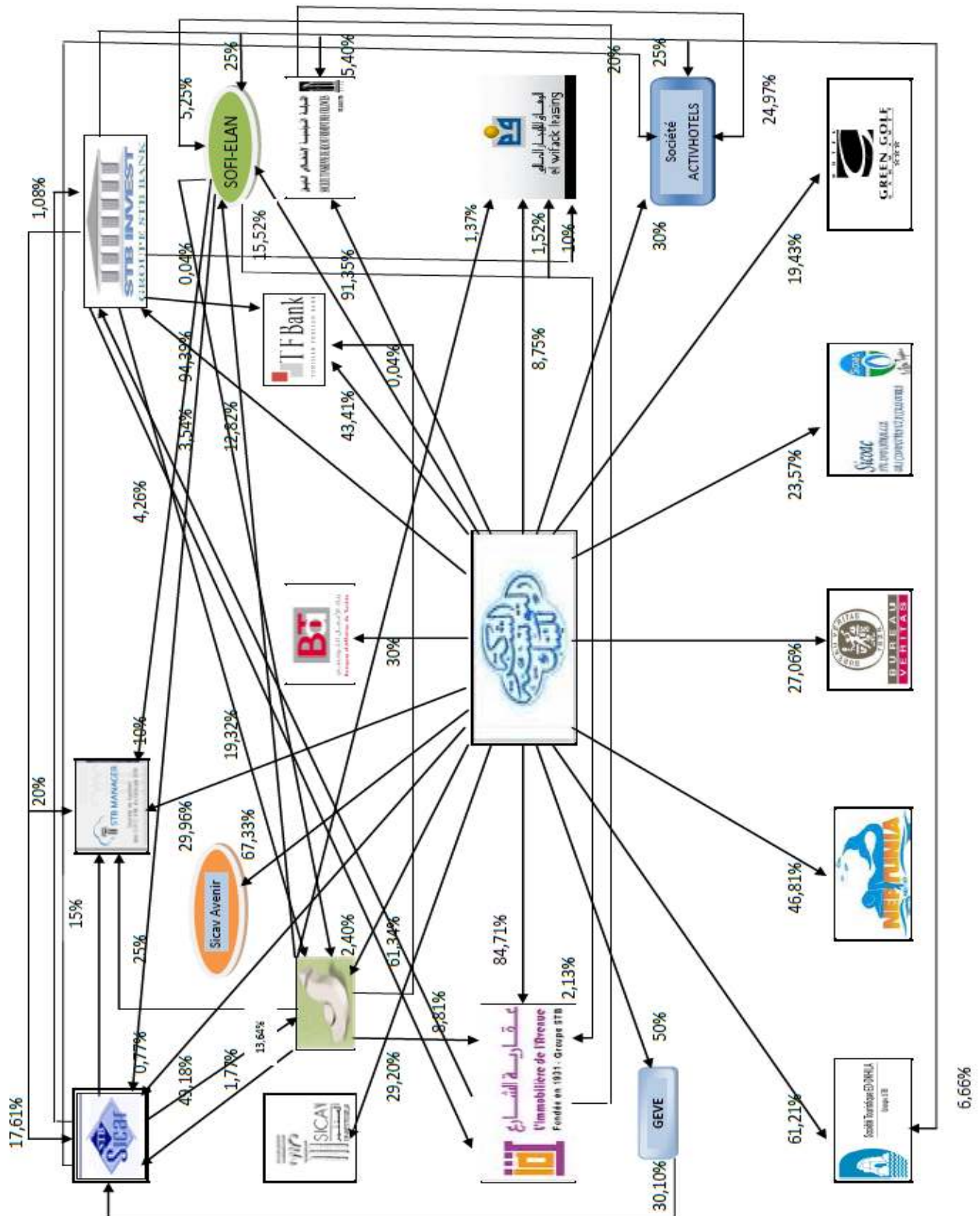
SOCIETE D'ETUDES ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE « GREEN GOLF »

Créée en 1992, au capital de 2 265 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 22 650 actions de nominal 100 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 19,43% dans le capital de la Société. L'objet social de la Société « GREEN GOLF » est l'exploitation d'une unité touristique à yasmine Hammamet.

SOCIETE EL WIFACK LEASING

Créée le 28 Juin 2002, au capital de 15 000 000 de dinars au 31/12/2010, divisé en 3 000 000 actions de nominal 5 dinars. Au 31 décembre 2010, la STB détient 8,75% dans le capital de la Société. L'objet social de la Société « EL WIFACK LEASING » est les activités de leasing.

2.5.1.2 SCHEMA FINANCIER DU GROUPE AU 31/12/2010



2.5.1.3 ETAT DES PARTICIPATIONS RECIPROQUES ENTRE LES SOCIETES DU GROUPE ARRETE AU 31/12/2010

Participations Réciproques du Groupe STB

	STB	STB Invest	STRC	Immobilière de l'Avenue	B A T	SOFIGES	ED-DKHILA	Hotel NEPTUNIA	GEVE	STB Sicar	STB Manager	TFBank	Activ Hotel	Sofielan	VERITAS	SICOAC	Green Golf	El Wifack Leasing	Sicav Investisseur	Sicav Avenir
STB		94.30%	91.35%	84.71%	30%	61.34%	61.21%	46.81%	50%	49.18%	29.96%	43.41%	30%	15.52%	27.06%	23.57%	19.43%	8.75%	29.20%	67.33%
STB Inv			5.40%	4.26%		19.32%	6.60%			17.61%	20%	0.04%	25%	25%				10%		
STRC													24.97%							
Immobilière de l'Avenue		3.54%												5.25%						
B A T																				
SOFIGES				8.81%						1.77%	25%	0.04%		12.82%				1.37%		
ED-DKHILA																				
Hotel Neptunia																				
GEVE										30.10%										
STB Sicar		1.08%				13.64%					15%		20%						0.82%	
STB Mana																				
TF Bank																				
Activ H.																				
Sofielan				2.13%														1.52%		
VERITAS																				
SICOAC																				
El Wifack Leasing																				
Sicav Investisseur																				
Sicav Avenir																				



☐ Conformité aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales tel que complété par la loi n°2001-117 du 6 Décembre 2001 concernant les groupes de sociétés.

Les stipulations de l'article 466 du code des sociétés commerciales tel que complété par la loi n°2001-117 du 6 Décembre 2001 sont les suivantes :

« Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

En cas d'inobservation des dispositions de l'alinéa premier du présent article, la société acquéreuse doit en aviser l'autre dans un délai ne dépassant pas quinze jours à compter de la date d'acquisition.

A défaut d'accord entre les sociétés intéressées pour régulariser la situation, celle qui détient la fraction la plus faible du capital de l'autre doit aliéner l'investissement qu'elle vient d'acquérir dans un délai ne dépassant pas un an à compter de l'acquisition.

Si les investissements réciproques sont de la même importance, chacune des sociétés doit réduire le sien de telle sorte qu'il n'excède pas dix pour cent du capital de l'autre.

La société tenue d'aliéner son investissement est privée des droits de vote qui y sont rattachés jusqu'à régularisation de la situation »

Certaines participations inter-sociétés du groupe STB ne respectent pas les dispositions de l'article 466.

La STB s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales tel que complété de la loi N°2001-117 du 6 décembre 2001 concernant les groupes de sociétés afin d'annuler les participations croisées entre les sociétés du groupe.

☐ Conformité aux dispositions de l'article 21 de la loi n° 2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit en matière de seuil de participation.

La limite de détention de 30% du capital a été dépassée par la STB pour les sociétés suivantes :

STB INVEST	S T R C	L'Immobilière de l'Avenue	S O F I G E S	ED-DKHILA
HOTEL NEPTUNIA	La Générale de Vente	STB Sicar	T F Bank	Sicav Avenir

La STB s'engage à se conformer aux dispositions de l'article 21 de la loi N°2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit en matière de seuil de participation.

2.5.1.7 EVENEMENTS RECENTS MODIFIANT LE SCHEMA FINANCIER DU GROUPE STB ENTRE LE 31/12/2010 ET LA DATE D'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

Aucune modification n'a été enregistrée.

2.5.1.8 CHIFFRES CLES DES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2010

Sociétés	Capitaux propres avant affectation	Chiffres d'affaires (produits d'exploitation)	PNB & résultats d'exploitation	Résultats nets	Dettes globales (total passif)	Charges financières	Dividendes distribués au titre de l'exercice 2009
STB BANK	519 286	413 612	242 842	14 799	6 234 303	170 770	11 187
STE TUN.RECOUVREMENT DES CREANCES	28 692	6 187	-4 801	-5 121	110 729	121	-
STB MANAGER	1 362	1 991	361	226	709	7	250
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	9 965	12 788	-1 357	2 092	65 989	1 000	-
STB INVEST	45 942	9 359	4 594	3 362	2 633	0	1 080
SOCIETE FINANCIERE DE GESTION	11 301	665	-1 020	616	3 074	474	-
SOCIETE ED DKHILA	9 611	2 439	1 219	1 115	2 628	182	600
STB SICAR	16 792	4 372	2 396	2 183	106 671	1	-
SOFI ELAN SICAF	8 049	1 102	658	789	31	0	600
SICAV L'AVENIR (*)	1 328	46	31	50	4	0	32
SICAV L'INVESTISSEUR (*)	1 567	3 148	31	139	12	0	38
BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE	3 542	506	-420	-412	1 160	0	223
TUNISIAN FOREIGN BANKS(**)	44 957	7 186	-10 521	-10 815	240 228	2 071	-
SOCIETE ACTIVHOTELS	-534	0	-58	-865	15 750	823	-
SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	2 232	23	-109	947	11 788	647	-
HOTEL NEPTUNIA(***)	-1 896	12	-116	-193	3 971	78	-
SOCIETE S.T.C.V.VERITAS	4 159	7 035	1 550	812	1 920	0	510
SOCIETE EL WIFACK LEASING	23 348	12 189	3 858	3 248	131 463	4 935	1 200
S I C O A C	12 589	19 994	1 458	1 257	2 861	191	614
GREEN GOLF	-1 273	1 684	254	166	5 187	116	-

(*) actif net - (**) En milliers d'Euros - (***) situation au 30/9/2010.



2.5.1.9 LES ENGAGEMENTS FINANCIERS DU GROUPE AU 31/12/2010

en (mDT)

	Crédits bancaires	Emprunts obligataires	Fonds gérés	Emprunts et ressources spéciales	Concours bancaires	Billets de Trésorerie	Leasing	Compte courant associé	TOTAL
STB BANK	176 029	200 961	0	274 285	0	0	0	0	651 275
STB INVEST	0	0	961	0	0	0	0	0	961
SOFI ELAN SICAF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
STB MANAGER	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOFIGES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
STB SICAR	0	0	0	4 536	0	0	0	734	5 270
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	31 572	0	0	0	2 195	0	0	15 550	49 317
S T R C	0	0	5 899	0	0	0	0	108 817	114 716
SOCIETE GENERALE DES VENTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOCIETE ED-DKHILA	654	0	37	0	1 576	0	0	0	2 267
SOCIETE ACTIVHOTELS	0	0	0	0	0	0	0	12 800	12 800
SICAV L'INVESTISSEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SICAV L'AVENIR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BANQUE D'AFFAIRE DE TUNISIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HOTEL NEPTUNIA	1 463	0	0	0	0	0	0	0	1 463
TUNISIAN FOREIGN BANK	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EL WIFACK LEASING	119 503	0	0	0	0	0	0	0	119 503
SOCIETE VERITAS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
S I C O A C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GREEN GOLF	935	0	0	0	0	0	0	0	935
Total...	330 156	200 961	6 897	278 821	3 771	0	0	137 901	958 507



2.5.1.10 POLITIQUE ACTUELLE ET FUTURE DE FINANCEMENT INTER SOCIETES DE GROUPE

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent généralement aux banques et au marché financier et peuvent émettre des billets de trésorerie souscrits par les sociétés du groupe et avalisés par la STB et ce dans les conditions du marché.

Au 31/12/2010, les engagements par décaissement (toutes catégories confondues) accordés par la STB aux sociétés du groupe sont de 32.226 mD.

Le financement inter sociétés de groupe se présente comme suit :

(En milliers de dinars)

Nature	Débiteur	Créditeur	Montant
Crédit à MLT et préfinancement	Immobilière de l'Avenue	STB	31 572
Crédit à MLT	Ed dkhila	STB	654
Total			32 226



2.5.2 RELATIONS AVEC LES SOCIETES DU GROUPE AU 31/12/2010

2.5.2.1 PRETS OCTROYES ET CREDITS REÇUS DES SOCIETES DU GROUPE

❑ CREDITS REÇUS :

Les dépôts des sociétés du groupe auprès de la STB se détaillent comme suit :

(En DT)

SOCIETES	DEPOTS A VUE	DEPOTS A TERME	TOTAL
STB SICAR	74 704		74 704
G E V	64 754	800 000	864 754
B A T	101 546	1 300 000	1 401 546
STB INVEST	218 566		218 566
STRC	76 989		76 989
T F BANK	6 451		6 451
SICAV AVENIR	12 514		12 514
SICAV INVESTISSEUR	9 760		9 760
STB MANAGER	9 202		9 202
STE EDDKHILA	245 014		245 014
ACTIVHOTELS	11 015		11 015
STCV VERITAS	166 443		166 443
Sté EL WIFACK LEASING	767 895		767 895
S I C O A C	27 979		27 979
GREEN GOLF	210 505		210 505
SOFIGES	3 306 981		3 306 981
SOFI ELAN SICAF	31 246		31 246
TOTAL	5 341 564	2 100 000	7 441 564



❑ **PRETS OCTROYES :**

* Concours accordés :

La STB a accordé des concours aux sociétés du groupe comme suit :

(En DT)

SOCIETES	CC débiteurs		Escompte		Découvert mobilisé		CMT		TOTAL
	Montant	Marge	Montant	Marge	Montant	Marge	Montant	Marge	
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	1 966 019						26 612 916		28 578 935
HOTEL NEPTUNIA	170 139						1 463 000		1 633 139
EL WIFACK LEASING							4 500 000		4 500 000
GREEN GOLF							935 000		935 000
TOTAL	2 136 158						33 510 916		35 647 074

* Billets de Trésorerie : Néant



2.5.2.2 LES CREANCES ET DETTES COMMERCIALES AVEC LES SOCIETES DU GROUPE

Les créances et dettes commerciales avec les sociétés du groupe se détaillent comme suit :

(En Millions de Dinars)

Nature	Débiteur	Créiteur	Montant
C C A	STRC	STB	108 817
C C A	IMMOBILIERE DE L'AVENUE	STB	15 550
C C A	ACTIV HOTELS	STB	12 800
Charges à payer	STB	STB SICAR	14 188
TOTAL			151 355

2.5.2.3 LES APPORTS EN CAPITAUX AVEC LES SOCIETES DU GROUPE

REÇUS : Néant

DONNES :

Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe donnés au 31 Décembre 2010 se présentent comme suit :

En dinars

Raison Sociale	Montant souscrit par la STB/ capital initial	Montant libéré par la STB/ capital initial
TUNISIAN FOREIGN BANK	28 531 818	28 531 818
TOTAL	28 531 818	28 531 818



2.5.2.4 LES DIVIDENDES ET AUTRES REMUNERATIONS ENCAISSES PAR LA STB ET DISTRIBUES PAR LES SOCIETES DU GROUPE EN 2010 AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

En dinars

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par la STB	Dividende par action	Dividendes encaissés par la STB
SOFI-ELAN SICAF	77 600	1,200	93 120,000
S T B M A N A G E R	1 497	50,000	74 850,000
S T B I N V E S T	3 397 938	0,300	1 019 381,400
SOCIETE ED DKHILA (**)	918 198	0,400	183 639,600
SICAV L'AVENIR	15 331	1,418	21 739,358
SICAV L'INVESTISSEUR	5 762	1,977	11 391,474
B A T	11 127	4,935	54 911,745
STCV-VERITAS	16 235	8,500	137 997,500
EL WIFACK LEASING	262 280	0,400	104 912,000
SICOAC	56 572	2,558	144 711,176
TOTAL			1 846 654,253

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

** règlement première tranche soit 50% ou D.0,200

* La STB a encaissé des jetons de présence en 2010 au titre de 2009 de l'ordre de 147.166,667 DT, répartis comme suit au titre de :

FILIALES	JETONS DE PRESENCE (En DT)
S T R C	15.000,000
STB MANAGER	17.500,000
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	15.000,000
STB INVEST	18.750,000
SOFIGES	15.000,000
SOCIETE ED DKHILA	7.000,000
STB SICAR	10.000,000
SOFI-ELAN SICAF	3.750,000
SICAV L'INVESTISSEUR	6.250,000
SICAV L'AVENIR	2.500,000
BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE	15.000,000
ACTIVHOTELS	5.625,000
SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	1.250,000
STCV-VERITAS	6.000,000
S I C O A C	6.666,667
GREEN GOLF	1.875,000
TOTAL	147.166.667



2.5.2.5 LES DIVIDENDES ET AUTRES REMUNERATIONS ENCAISSES PAR LA STB ET DISTRIBUES PAR LES SOCIETES DU GROUPE EN 2011 AU TITRE DE L'EXERCICE 2010

En dinars

Dénomination sociale	Nombre d'actions * détenues par la STB	Dividende par action	Dividendes encaissés par la STB
SOFI-ELAN SICAF	77 600	1,500	116 400,000
SICAV L'INVESTISSEUR	5 762	1,386	7 986,132
S T B INVEST	3 397 938	0,300	1 019 381,400
SICAV L'AVENIR	15 331	1,293	19 822,983
VERITAS	16 235	12,000	194 820,000
EL WIFACK LEASING	262 280	0,500	131 140,000
SICOAC	56 572	2,754	155 799,288
TOTAL			1 645 349,803

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

* La STB a encaissé des jetons de présence en 2011 au titre de 2010 de l'ordre de 181.347,222DT, répartis comme suit au titre de :

FILIALES	JETONS DE PRESENCE (En DT)
S T R C	11.250,000
STB MANAGER	17.500,000
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	15.000,000
STB INVEST	18.750,000
SOFIGES	22.500,000
SOCIETE ED DKHILA	8.750,000
STB SICAR	9.375,000
SOFI-ELAN SICAF	3.750,000
SICAV L'INVESTISSEUR	12.500,000
SICAV L'AVENIR	5.000,000
BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE	23.750,000
ACTIVHOTELS	5.625,000
SOCIETE LA GENERALE DES VENTES	1.250,000
S T C V -VERITAS	6.000,000
S I C O A C	18.472,222
GREEN GOLF	1.875,000
TOTAL	181.347,222



2.5.2.6 LES DIVIDENDES ET AUTRES REMUNERATIONS DISTRIBUES PAR LA STB AUX SOCIETES DU GROUPE EN 2010 AU TITRE DE 2009

En dinars

Dénomination sociale	Nombre d'actions *	Dividende par action	Total dividendes encaissés par les sociétés du groupe
STB INVEST	47 008	0,450	21 153,600
STB SICAR	2 651	0,450	1 192,950
SOFI ELAN SICAF	19 774	0,450	8 898,300
SICAV L'INVESTISSEUR	200	0,450	90,000
TOTAL	69 633		31 334,850

* Nombre d'actions détenues le jour de distribution de dividendes

2.5.2.7 LES DIVIDENDES ET AUTRES REMUNERATIONS DISTRIBUES PAR LA STB AUX SOCIETES DU GROUPE EN 2011 AU TITRE DE 2010

L'assemblée générale ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le 30 juin 2011 a décidé de ne pas distribuer de dividendes pour l'exercice 2010.

2.5.2.8 LES GARANTIES, SURETES REELLES ET CAUTIONS DONNEES OU REÇUES DES SOCIETES DU GROUPE

LES GARANTIES ET SURETES REELLES

REÇUES :

En dinars

Sociétés	Montants	Nature
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	38 525 454	Garantie réelle
ED DKHILA	2 204 784	Garantie réelle
Total	40 730 238	

DONNEES : Néant



LES CAUTIONS

REÇUES : Néant

DONNEES :

(En DT)

Sociétés	Montants	Nature
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	436 725	GARANTIE DE PAIEMENT
Total	436 725	

Les commissions perçues au titre des avals accordés par la STB sont reproduites dans le tableau suivant :

En dinars

Dénomination De la société	AVAL SUR EMPRUNT OBLIGATAIRE		AVAL SUR BILLET DE TRESORERIE		TOTAL
	MONTANT	TAUX COMMISSION	MONTANT	TAUX COMMISSION	
	L'IMMOBILIER DE L'AVENUE	436 725	3‰	1 335	
Total	436 725				1 335



2.5.3 RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA STB ET LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE DURANT L'EXERCICE 2010

2.5.3.1 LE CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AVEC LES AUTRES SOCIETES DU GROUPE

□ ENCAISSE :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe (intérêts, commissions de mouvement, commissions de découvert, frais de tenue de compte, dividendes, intérêts sur portefeuille investissement) s'élève à 3.209.615,829 DT dinars réparti comme suit :

(En dinars)

SOCIETES	Montant du CA
STB SICAR	681,944
G E V	0
B A T	0
STB INVEST	1 087 076,553
STRC	0
T F BANK	0
L'IMMOBILIERE DE L'AVENUE	1 382 969,000
SICAV AVENIR	21 739,358
SICAV INVESTISSEUR	11 391,474
STB MANAGER	74 850,000
STE EDDKHILA	186 532,000
ACTIVHOTELS	0
STCV VERITAS	137 997,500
Sté EL WIFACK LEASING	0
S I C O A C	144 849,000
GREEN GOLF	0
HOTEL NEPTUNIA	0
SOFIGES	68 322,000
SOFI ELAN SICAF	93 207,000
TOTAL	3 209 615,829



□ DECAISSE :

Le chiffre d'affaires des filiales réalisé avec la STB au cours de l'exercice 2010 peut être détaillé comme suit :

- * La STB SICAR du groupe STB ont encaissé des commissions au titre de gestion des fonds réglementés par les conventions de portage signées et ratifiées par les deux parties. Ces commissions sont chiffrées à 965.568,177 DT (T.T.C).
- * La STB a décaissé des agios créditeurs sur dépôts au profit des filiales suivantes :

FILIALES	Agios créditeurs (En DT)
STB MANAGER	565,399
SOFIGES	68 051,000
STB SICAR	1 190,450
S T R C	17 474,897
Total	87 281,746

2.5.3.2 LES ACHATS OU VENTES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES OU INCORPORELLES, FINANCIERES OU AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS AVEC LES SOCIETES DU GROUPE

Au cours de l'exercice 2010, les transactions intra-groupe sont concentrées essentiellement sur les opérations bancaires et financières, par conséquent, il n'y a pas eu des transactions intra-groupe portant sur les immobilisations.



2.5.3.3 LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES OU DONNEES

REÇUES:

STB SICAR

Les prestations reçues par la STB de la part de la STB SICAR se concrétisent par la gestion par celle ci des fonds de gestion d'un total de 91.576.000 DT au 31 Décembre 2010, et par conséquent la STB SICAR a facturé 1.226.591 DT de commissions au titre de l'exercice 2010.

(En DT)

Société	Commission annuelle HT	TVA	Commission annuelle TTC
PRESTATIONS RECUES:			
STB SICAR	1 039 484	187 107	1 226 591
TOTAL	1 039 484	187 107	1 226 591

DONNEES :

Au titre de son activité étendue, la STB a fourni des prestations diverses rémunérées par des commissions perçues de la part de certaines filiales incluses dans son périmètre détaillées comme suit :

(En DT)

Société	Commission annuelle HT	TVA	Commission annuelle TTC
PRESTATIONS DONNEES			
STB SICAR	711	127	838
SOFIGES	6 476	1 165	7 641
STB INVEST	777	139	916
TOTAL	7 964	1 431	9 395

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec la société « SICAV L'EPARGNANT », la société « SICAV L'INVESTISSEUR » et la société « SICAV AVENIR », la « Société Tunisienne de Banque » assure la mission de dépositaire des titres et fonds de ces sociétés.

En rémunération de ces prestations, la Banque perçoit les commissions suivantes :

« SICAV L'EPARGNANT » : 0,05 % l'an sur l'actif net calculé quotidiennement ;

« SICAV L'INVESTISSEUR » : 0,1 % l'an sur l'actif net calculé quotidiennement ;

« SICAV AVENIR » : 1 000 Dinars Hors Taxes annuellement ;



2.5.3.4 LES CONTRATS DE GESTION

Les contrats de gestion conclus entre les sociétés du groupe STB (STB exclu) se rapportent à la gestion des fonds pour compte par la SICAR du groupe, soit la STB SICAR.

2.5.3.5 LES CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location en cours entre la STB et les sociétés du groupe STB durant l'année 2010 sont détaillés comme suit :

- * Un contrat de location par lequel, la STRC loue le local abritant son siège social. Ce local est la propriété de la STB. Le montant de la location enregistré relatif à l'année 2010 est de l'ordre de 43.100 DT.
- * Un contrat de location par lequel, la STB MANAGER loue le local abritant son siège social. Ce local est la propriété de la STB. Le montant de la location enregistré relatif à l'année 2010 est de 8.966,000DT.
- * Un contrat de location par lequel, la SOFIGES loue le local abritant son siège social. Ce local est la propriété de la STB. Le montant de la location enregistré relatif à l'année 2010 est de 32.892,000 DT.
- * Un contrat de location par lequel, la STB INVEST loue le local abritant son siège social. Ce local est la propriété de la STB. Le montant de la location enregistré relatif à l'année 2010 est de 12.966,765 DT.



2.5.3.6 LES FONDS GERES

Au 31/12/2010, la situation des placements de la STB auprès de la STB SICAR se présentait comme suit :

(En dinars)

Désignation	Valeur comptable	Commission de Gestion TTC	Date de placement	Echéance
FG STB1	4 330 233	80 000	1999	2004
FG STB2	6 600 977	97 276	2000	2005
FG STB3	3 715 136	46 596	2001	2006
FG STB4	5 810 298	80 425	2002	2007
FG STB5	6 973 189	85 447	2003	2008
FG STB6	2 484 718	42 437	2005	2010
FG STB7	802 062	8 414	2006	2011
FG STB8	11 414 317	159 111	2008	2013
FG STB9	5 017 493	60 331	2009	2014
FG STB10	7 451 848	90 261	2009	2014
FG STB11	6 201 097	84 103	2010	2015
FG STB12	10 031 594	142 489	2010	2015
FG STB1 id	2 274 953	63 239	2002	2007
FG STB2 id	2 329 209	49 665	2002	2007
FG STB3 id	4 189 414	52 579	2003	2008
FG STB4 id	65 933	3 707	2005	2010
FG STB5 id	1 327 548	16 671	2006	2011
FG STB6 id	5 253 156	63 840	2008	2013
TOTAL	86 273 175	1 226 593		

Les Commissions de gestion encaissées par la STB SICAR au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à 1 226 593 TTC dinars.

2.6 RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES* AU 31/12/2010

2.6.1 INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS

Les concours accordés par la STB aux membres du conseil d'administration et de direction ainsi qu'aux sociétés en relation avec eux sont présentés, au 31/12/2010, dans le tableau suivant :

(*) Telles que définies par l'article 23 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.



En mD

Parties liées	Concours accordés						Engagements par signature	Portage	Total concours
	Escompte	Comptes courant débiteurs	Crédits à CT	CMT	Impayés	Total			
Mr Faycel ZINE ELABIDINE	0	0	0	70	0	70	0	0	70
La STAR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
L'ETAP	0	0	70 311	0	0	70 311	0	0	70 311
Groupe Hamrouni	5 843	1 422	5 490	0	0	12 755	4 792	0	17 547
Groupe Bouaouaja	4 228	1 836	4 448	12 477	0	22 989	1 360	0	24 349
Groupe Khalfallah	20 212	4 801	43 673	11 981	0	80 667	4 185	0	84 852
TOTAL	30 283	8 059	123 922	24 528	0	186 792	10 337	0	197 129

2.6.2 TRANSFERTS DE RESSOURCES

REÇUS : Néant

DONNES :

- Les participations par portage :

Au 31 décembre 2010 la STB ne détient aucune participation par portage dans le capital de sociétés promues par les membres de son conseil d'administration.

- Les rémunérations et dividendes versés :

Les rémunérations et dividendes versés en 2010 au titre de l'exercice 2009 aux administrateurs et aux membres de direction s'élèvent à : 5.757.809 DT dont 53.750 DT représentent les jetons de présence et 5.704.059 DT représentent les dividendes.

Le tableau ci-après retrace le détail des dividendes perçus :



En dinars

MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	NOMBRE D'ACTIONS 28/06/2010	DIVIDENDES (EXERCICE 2009)
HEDI ZAR	10	4,500
ETAT TUNISIEN	6 168 639	2 775 887,550
ETAP	3 442 315	1 549 041,750
CNSS	1 414 238	636 407,100
STAR	605 594	272 517,300
NOUREDDINE BOUAOUAJA	325 138	146 312,100
ABDELKADER HAMROUNI	681 640	306 738,000
MOHAMED SALAH KHALFALLAH	38 114	17 151,300
TOTAL	12 675 688	5 704 059,600

2.6.3 RELATIONS COMMERCIALES

2.6.3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AU 31/12/2010 :

ENCAISSE :

Le chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés en relation avec les administrateurs et les membres de direction (intérêts, commissions) s'élève à 6 194,052 mD au titre de l'année 2010, détaillé comme suit :

DENOMINATION	COMMISSIONS	INTERETS	TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES
GROUPE HAMROUNI ABDELKADER	56,195	399,458	494,752
GROUPE KHALFALLAH BECHIR	36,430	6 673,6	3 127,040
GROUPE BOUAOUAJA ABDERRAHMAN	35,740	0	1 281,260
STAR	3	4,191	12
CNSS	0	1,195	3
ETAP	7	951	1276
TOTAL	138,365	8 029,444	6 194,052

En mD



2.6.3.2 CESSIONS ET ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES, FINANCIERES OU AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES :

ACHAT : Néant

VENTE : Néant

2.6.3.3 LES PRESTATIONS DE SERVICES REÇUES OU DONNEES :

REÇUES : Néant

DONNEES : Néant

2.7 DIVIDENDES

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dividendes (en mD)	-	11 187	9 944
Nombre d'actions (en milliers)	24 860	24 860	24 860
Dividende par action (en dinars)	-	0,450	0,4
Taux de dividende en % de la valeur nominale	-	9%	8%
Date de mise en paiement de dividende	-	28/06/2010	13/07/2009

2.8 MARCHE DES TITRES

Les actions de la STB sont négociées sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe trois emprunts obligataires émis par la STB et cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT. Il s'agit de :

- L'emprunt « STB 2008/1 » 50 MD, émis sur 4 catégories :
 - catégorie A TMM +1%, 10 ans
 - catégorie B TMM + 1,5%, 16 ans
 - catégorie C TMM + 1,75%, 20 ans
 - catégorie D TMM + 2%, 25 ans
- L'emprunt « STB 2008/2 » 50 MD, émis au taux de 6,5%, 16 ans.
- L'emprunt « STB 2010/1 » 100 MD, émis sur 2 catégories :
 - catégorie A TMM+0,7 % sur 10 ans
 - catégorie B 5,30% sur 15 ans



CHAPITRE 3- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA BANQUE

3.1 PRESENTATION SOMMAIRE DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque, née au lendemain de l'indépendance, la première banque du pays, a ouvert ses guichets le 26 mars 1958.

Créée avec un statut de banque de dépôt et d'investissement, la Société Tunisienne de Banque a représenté, durant des décennies, un instrument privilégié de la politique financière du pays.

Avec l'avènement des années quatre vingt, le groupe STB se présentait déjà comme une force économique de première importance, constitué de dizaines de filiales appartenant à tous les secteurs de l'économie et considéré comme l'un des plus importants employeurs du pays.

La STB a aussi joué un rôle crucial dans la recherche des sources de financement les plus adaptées aux besoins des investisseurs et la gestion rigoureuse des fonds spéciaux d'origine étrangère ou publique.

La transformation de l'environnement économique et financier a nécessité une réforme de la politique monétaire et de crédit mise en œuvre au cours de la décennie 1987-1996 visant particulièrement le renforcement des assises financières des banques par l'introduction des normes prudentielles et la libéralisation des taux d'intérêt, le développement de la concurrence interbancaire et la dynamisation du marché financier.

C'est ainsi que la STB a pu renforcer ses capacités financières, techniques et commerciales tout en intensifiant son soutien à la croissance et à la relance de l'investissement. Les actions menées dans cette optique lui ont permis de raffermir sa position au niveau national et international et d'enregistrer un développement appréciable de ses principaux indicateurs de croissance.

La STB a pleinement adhéré au programme de modernisation du secteur bancaire préconisé dès janvier 1997 et en a réalisé plusieurs étapes dont la plus importante a concerné la restructuration du secteur.

Elle est ainsi devenue la première banque nationale à vocation universelle dotée d'une force compétitive plus conséquente grâce à la consolidation de sa position aussi bien en matière d'octroi de crédits à l'économie que de collecte des ressources. Elle a pu, en tant que banque universelle, proposer une large palette de services à la clientèle des entreprises et des particuliers via son vaste réseau d'exploitation. La STB a aussi renforcé son action d'appui à la promotion de nouveaux projets et au financement de l'investissement productif par la combinaison de synergies générées par les complémentarités des compétences et des activités.

La STB a réalisé de grands progrès dans la concrétisation des quatre principaux axes de ce programme, à savoir la modernisation des moyens de paiement et l'introduction de nouveaux instruments de financement, le renforcement de la sécurité des opérations bancaires, l'amélioration de la qualité de la créance et de son recouvrement ainsi que l'adaptation du système de formation et de gestion des ressources humaines.



IMPACT DES EVENEMENTS SOCIO-POLITIQUES SURVENUS EN TUNISIE DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE SUR L'ACTIVITE DE LA BANQUE :

Au cours des perturbations sociales qu'a connu le pays au cours du premier trimestre 2011, la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'est mobilisé grâce à un comité consultatif comprenant les structures d'exploitation et les unités d'appui pour assurer la continuité de l'activité. La sauvegarde des données informatiques et la continuité de servir les clients, ont été les principaux soucis de ce comité qui a assuré pleinement cette mission, et a pu garantir la continuité de l'activité des agences dans des conditions normales.

Le nombre d'agences endommagées est de 14 dont 9 sont remises en fonction et 5 agences ont été redéployées aux agences les plus proches, il s'agit des agences (la gare, l'hrairia, fouchana, kalaat senane et haouaria).

Les GAB endommagés sont de 39 dont 19 sont remis en fonction et 20 non encore fonctionnels.

Un programme a été arrêté pour la réparation des dégâts subis par ces agences.

Les transactions financières avec l'extérieur se sont déroulées normalement avec les différents correspondants étrangers de la banque.

L'état des dépenses engagées pour la réparation des dommages aux agences s'élève à D.174.153,013, en plus de D.33.455,037 pour le renouvellement des enseignes des agences endommagées. le coût des dégâts informatiques et télécom ont été de D.66.724,062.

Devant une situation économique morose et une lenteur dans la reprise, la STB a enregistré :

- Un accroissement des impayés : +80MD au terme du mois de février 2011.
- Une exposition de la banque envers le secteur touristique qui traverse une période très difficile.
- La banque se trouve amenée à accorder des « crédits de compagne » aux unités hôtelières pour assurer la continuité de leur activité et le paiement des salaires de leurs employés.
- Une contraction de la liquidité de la banque. Le ratio de liquidité s'est élevé à 84,4% au terme de février 2011.

Le niveau des engagements accordés aux sociétés appartenant à des membres et proches de la famille de l'ancien Président, suivant le périmètre arrêté par la Banque Centrale de Tunisie, s'élève à un montant brut de 778 MDT soit des engagements nets de contre garanties, tels que déclarés par la banque, de 509 MDT. Les engagements qui ont été classés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 205 MDT couverts par des provisions à hauteur de 25,392 MDT et ce compte tenu des garanties estimées par la banque.

La situation au 30 septembre 2011 confirme les chiffres déjà avancés, aucun reclassement n'a été opéré.



3.2 Organisation de la Banque

3.2.1. GOUVERNANCE :

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la STB est composé d'un Président et de onze membres.

Sont rattachés au Conseil d'Administration deux Comités et une Entité Permanente de Contrôle de Conformité ayant rang de Direction.

➤ LE COMITE PERMANENT D'AUDIT INTERNE :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du 12 Décembre 2006 et est composé actuellement de :

- Madame Amel MEDINI en tant que présidente ;
- Mr Hassen GHANIA;
- Mr Noureddine KAABI;
- Mr Mahmoud Montacer MANSOUR – contrôleur de l'Etat;
- Mr Sami DERBAL;

Il est chargé notamment :

- ◆ d'assister le Conseil d'Administration en le rassurant de la qualité du contrôle interne ainsi que de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires et aux acteurs du Marché Financier ;
- ◆ de superviser l'activité de contrôle au sein de la Banque ;
- ◆ d'apprécier la cohérence des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.

➤ LE COMITE EXECUTIF DE CREDIT :

Ce comité a été créé par décision du Conseil d'Administration du 12 Décembre 2006 et est composé actuellement de :

- Madame Samira GHRIBI en tant que présidente ;
- Mr Kilani BOUCHAHOUA ;
- Mr Lassâd ZARROUK ;
- Mr Mourad BAKKAR;
- Madame Halouma KADDOUMA;



Il est chargé notamment :

- ◆ d'examiner l'activité de financement de la Banque ;
- ◆ de faire des propositions au Conseil d'Administration sur la politique de financement de la Banque ;
- ◆ de statuer sur l'accord de crédits dont les montants sont supérieurs à des plafonds préalablement fixés par le Conseil d'Administration et destinés aux clients dont les engagements sont classés.

➤ L'ORGANE PERMANENT DU CONTROLE DE CONFORMITE :

Il est chargé notamment :

- ◆ de déterminer et d'évaluer les risques de non-conformité aux lois et règlements en vigueur, aux règles de bon fonctionnement de la profession et aux bonnes pratiques ;
- ◆ de s'assurer que les définitions techniques et commerciales des différents produits ont été effectuées dans le respect des codes professionnels et éthiques ;
- ◆ d'élaborer une méthodologie pour optimiser la politique de maîtrise du « risque opérationnel ».

➤ LA DIRECTION GENERALE

La Direction Générale de la STB est composée de trois membres : un Président Directeur Général et deux Directeurs Généraux Adjointes. Le premier Directeur Général Adjoint est chargé des structures de l'exploitation, le second est chargé des structures d'appui.

Sont rattachés à la Direction Générale :

✓ LES COMITES :

- Le Comité de Direction
- Le Comité de Direction élargi
- Le Comité du Budget
- Le Comité de Stratégie et de Prospective de la Banque
- Le Comité de Formation
- Le Comité des Systèmes d'Information
- Le Comité d'Organisation et Méthodes
- Le Comité de Recouvrement
- Le Comité de Crédit pour le Financement des Groupes et des Grandes Entreprises
- Comité de Crédit pour le Financement des PME
- Le Comité de Trésorerie

Les Comités sont présidés par un membre de la Direction Générale. Ils sont chargés d'instruire et d'étudier les affaires qui relèvent de leurs attributions.



✓ LES CONSEILLERS :

Le nombre des postes consacrés aux conseillers n'excède pas trois (3). Ces postes sont confiés à des spécialistes multidisciplinaires, en fonction des besoins, des stratégies et des perspectives d'évolution de la Banque.

✓ LE SECRETARIAT PERMANENT DE LA COMMISSION DES MARCHES

Chargé notamment de :

- ◆ Contrôler l'application de la réglementation en vigueur en matière de passation de marchés.
- ◆ Vérifier auprès de la Direction du Contrôle de Gestion la budgétisation du montant à engager objet du marché (dans le but d'assurer la concurrence).
- ◆ Procéder à l'application des procédures de la concurrence conformément à la réglementation en vigueur.
- ◆ Etablir le rapport d'activité annuel du Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés.

✓ LE BUREAU D'ORDRE CENTRAL :

Chargé notamment :

- ◆ D'enregistrer tout courrier reçu ou transmis, valeur ou non-valeur.
- ◆ De contrôler le contenu des enveloppes reçues et expédiées à l'exception du courrier confidentiel ou personnel.
- ◆ D'assurer l'acheminement et la distribution du courrier entre les services centraux, les agences et les clients.

✓ LES DIRECTIONS CENTRALES ET LES STRUCTURES QUI LEUR SONT RATTACHEES

3.2.2. LE CONTROLE INTERNE :

Consciente de l'importance de la maîtrise du risque pour une institution financière, la Société Tunisienne de Banque a instauré un système d'information permettant :

- ◆ de s'assurer que les opérations exécutées ont été réalisées conformément aux dispositifs législatifs et réglementaires.
- ◆ de s'assurer de la protection et la sauvegarde du patrimoine de biens de la Banque contre les fraudes, les irrégularités et les risques inhérents à l'organisation de l'activité bancaire.
- ◆ de garantir l'obtention d'une information comptable fiable et réelle.

Les dispositifs du système de contrôle interne actuel s'articulent autour des concepts suivants :



- Une organisation dynamique et adaptable aux spécificités des métiers bancaires, et ce, afin de se conformer de plus en plus aux principes organisationnels ci-après :
 - Un organigramme hiérarchique avec une mise à jour de la définition des attributions de chaque entité et du recueil des pouvoirs et latitudes.
 - Une délégation des pouvoirs et des responsabilités en fixant des limites tenant compte de l'évolution de l'activité de la banque et des niveaux des risques associés.
 - Une séparation des tâches incompatibles : fonctions de décision, d'ordonnancement, d'enregistrement et de détention. Ce principe qui se matérialise par une séparation entre les services opérationnels, les services administratifs et les services de contrôle devrait ainsi garantir des contrôles à plusieurs niveaux.
- Des systèmes d'information et de pilotage, qui sont en amélioration progressive et continue, pour concerner toutes les fonctions de la Banque.
- Des méthodes et des procédures écrites, simples et spécifiques, portées à la connaissance des exécutants. Un manuel des procédures a été élaboré et il est mis à la disposition des utilisateurs en sus des textes réglementaires internes et externes.
- Des objectifs clairs et atteignables par la mise en place d'une stratégie tenant compte de la conjoncture économique et des niches présentant des opportunités de développement à l'échelle nationale ou internationale, en mettant en œuvre les moyens humains, financiers et techniques adéquats.
- Des contrôles et une supervision à différents niveaux.
 - Dans une logique de bonne gouvernance, la Direction Générale et le Conseil d'Administration demandent des rapports, des comptes rendus et des tableaux de bords sur les performances de la Banque et les réalisations afférentes aux objectifs fixés et donnent leurs instructions pour réajuster les éventuels écarts par rapport aux prévisions.
 - Dans le cadre du renforcement du contrôle interne au sein de la Banque, il a été créé, un Comité Exécutif de Crédit, un comité permanent d'audit interne et une structure de contrôle de la conformité « Compliance », tous rattachés au Conseil d'Administration.

En ce qui concerne le contrôle permanent d'activités, la Banque dispose dans son organigramme des principales structures de contrôle suivantes :

- Direction du Contrôle de Gestion.
- Direction du Contrôle Comptable.
- Direction du Contrôle Réglementaire Comptable et des Opérations décentralisées (pour les opérations en devises et avec l'étranger)
- Direction des Services Communs (service sécurité pour les personnes, les biens, les valeurs...)

Outre ces directions, la Banque est dotée des organes de contrôles traditionnels à savoir :

- Une Direction de l'Inspection Générale
- Une Direction de l'Audit Interne
- Direction du Contrôle des Engagements

Toutefois, une réserve a été formulée par les commissaires aux comptes au niveau de leur rapport général d'audit relatif à l'exercice 2010, concernant les insuffisances décelées au niveau du système de contrôle interne de la banque résultant principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle interne, du système d'information et de sécurités informatiques.

Il est à signaler que la banque a acquis courant l'exercice 2009 un noyau d'un système d'information dont les travaux préalables de mise en place ont été engagés.

A cet effet, le système de contrôle interne de la STB sera actualisé et renforcé par sa mise en conformité à la nouvelle réglementation en la matière, notamment la loi n° 2006-19 du 02/05/2006 modifiant et complétant la loi n°2001-65 du 10/07/2001 relative aux établissements de crédit, la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2006-19 du 28 novembre 2006 relative au contrôle interne et la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier tel que modifiée par les textes subséquents (Article 3).

Dans ce cadre, la STB a engagé la mise en place d'un système de contrôle interne répondant aux exigences réglementaires et qui portent sur la mise en place :

- D'un système de contrôle des opérations et des procédures internes ;
- D'une organisation comptable et du traitement de l'information ;
- D'un système de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- D'un système de documentation et d'information.

3.2.3. LE SYSTEME D'INFORMATION :

□ SYSTEME D'INFORMATION ACTUEL :

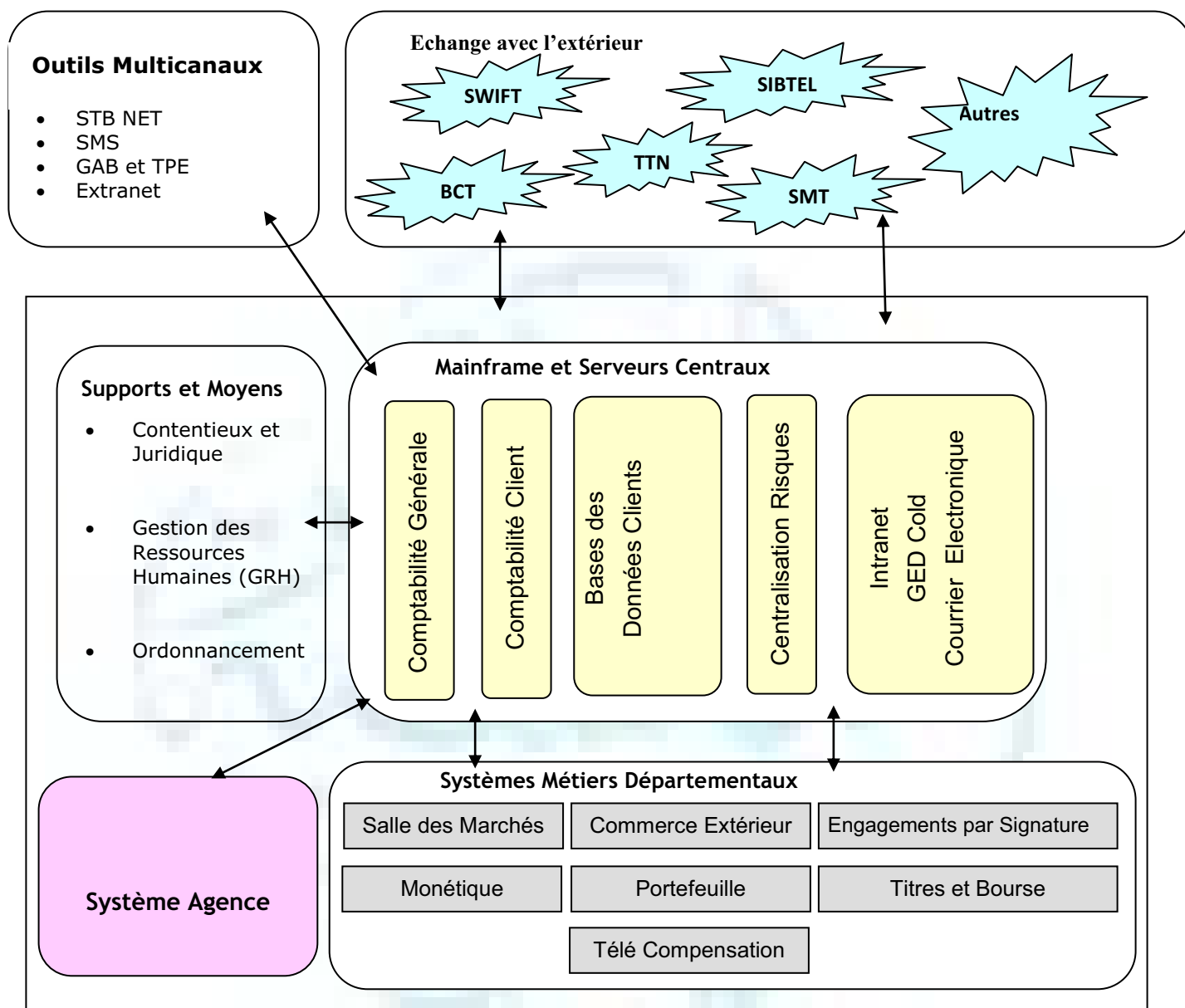
Le système d'information de la STB est composé actuellement :

- ◆ D'un environnement central composé d'un MainFrame et d'un ensemble de mini-serveurs. Le système central actuel prend en charge la centralisation des données, les traitements et éditions de masse ainsi que les traitements transactionnels effectués par des services centraux, agences et directions régionales.
- ◆ D'un ensemble d'applications départementales assurant la gestion par ligne métier,
- ◆ D'applications constituant le système agence,
- ◆ D'un ensemble d'applications et d'outils assurant les fonctions para-bancaires et celles de supports et moyens.

Les différentes applications et outils de gestion sont interconnectés à travers le réseau de transmission de données de la STB, afin d'assurer, au niveau fonctionnel, les opérations inter-agence, les transferts de données et la centralisation quotidienne. Ce réseau de transmission de données est un réseau basé sur des connexions Frame Relay et des connexions RNIS de secours et utilisant le protocole IP.

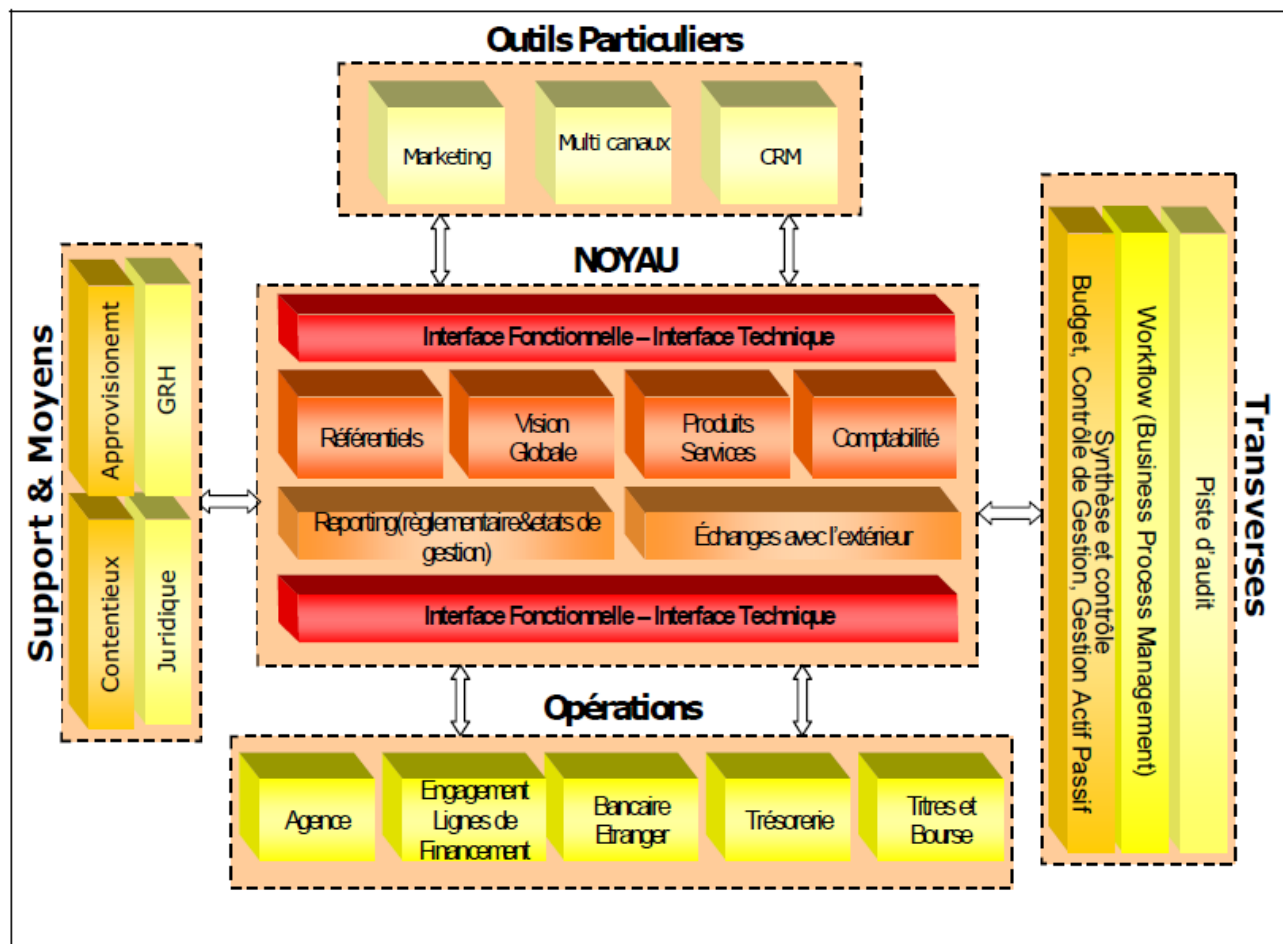


❑ **SCHEMA SYNOPTIQUE DES PRINCIPALES COMPOSANTES DU SYSTEME D'INFORMATION ACTUEL :**



- ARCHITECTURE DU SYSTEME D'INFORMATION CIBLE

➤ SCHEMA GENERAL :



COMPOSANTS DU SYSTEME D'INFORMATION :

Le système cible est composé de 4 couches fonctionnelles :

Le noyau ou coeur du système qui regroupe l'interface généralisée, les référentiels, les encours, la comptabilité et les connexions aux systèmes partenaires ;

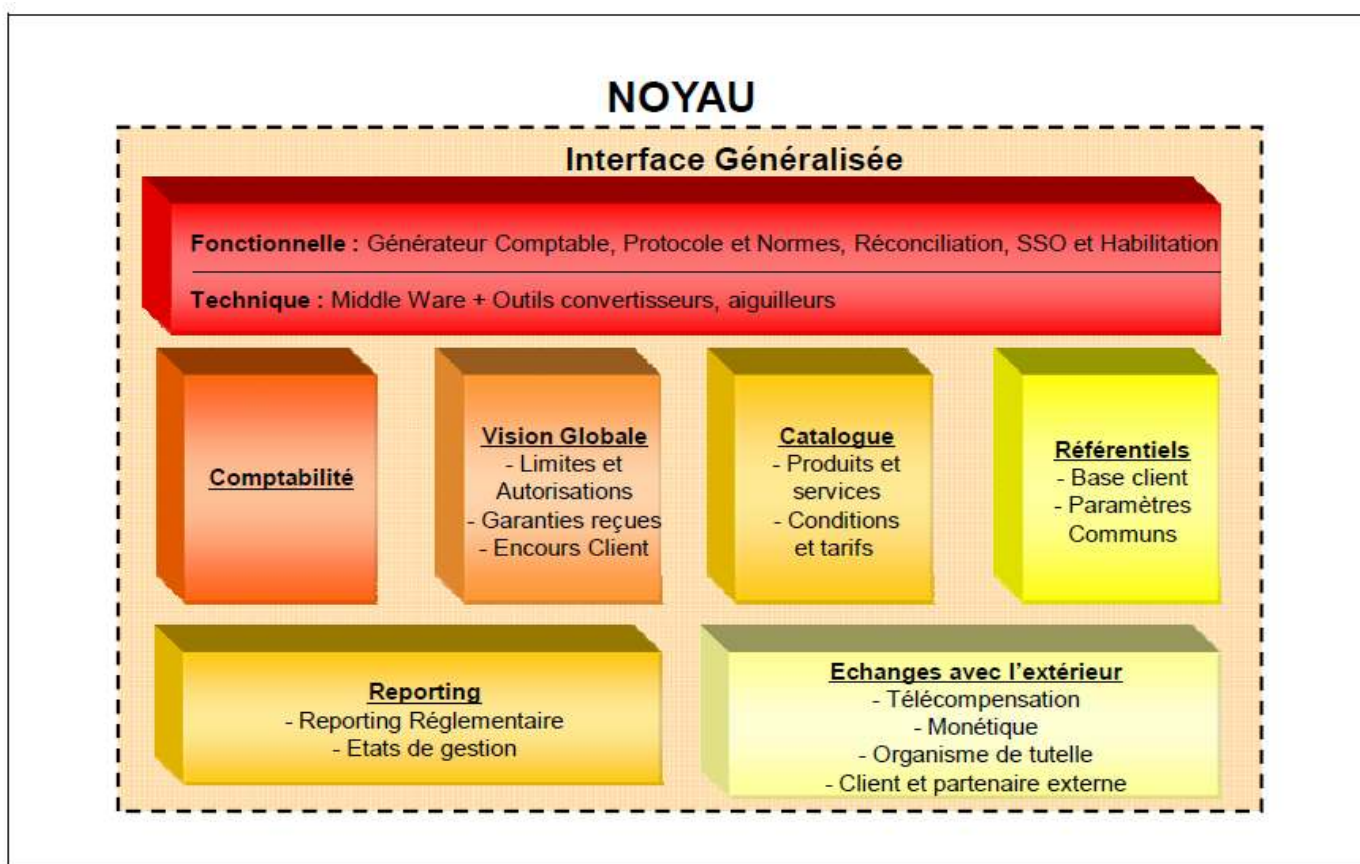
La partie opérationnelle qui englobe les **modules métiers** de front et de back-office ;

Les fonctions transverses qui contiennent des modules **para-bancaires et les supports et moyens** qui sont utilisées par l'ensemble du Système d'Information ;

Les **outils particuliers** qui permettent de diffuser les données auprès des clients et de les interpréter pour le marketing.

-LE NOYAU

➤ SCHEMA DU NOYAU :



- COMPOSANTS DU NOYAU :

✓ REFERENTIELS :

- ✓ Les fonctions de gestion du référentiel sont organisées autour d'une base de données alimentée par l'ensemble des modules opérationnels.

Ces fonctions permettent de gérer :

- Les paramètres généraux
- Les tiers
- Le catalogue produits/services

➤ VISION GLOBALE CLIENT :

- ✓ La vision globale permet la centralisation et la consolidation, en temps réel, de l'ensemble des informations relatives à un client afin d'offrir une vue complète de sa situation.
- ✓ Les données consultées au niveau de la vision globale client sont créées et mises à jour grâce à des CRO, des CRE ou bien des CRI envoyés par les différents modules métiers de la banque.



➤ *COMPTABILITE CLIENTS :*

Le module comptabilité clients assure la gestion et la tenue des comptes et de la position clients, qu'ils soient à vue ou d'épargne, et fournit les outils nécessaires à la production des relevés et des arrêtés de comptes.

➤ *COMPTABILITE GENERALE :*

Le module comptabilité générale a pour principales fonctions de traiter et historiser les journaux de mouvements comptables (ou écritures comptables) issus des modules du noyau ou de systèmes externes, et de restituer à la demande les informations sous forme d'éditions comptables.

➤ *OUTILS DE REPORTING :*

En complément de la comptabilité, un module permet d'établir le reporting réglementaire destiné à la Banque Centrale et aux organismes de tutelle, ainsi que le reporting interne (les états de gestion).

➤ *ECHANGES EXTERIEURS :*

Pour échanger les données avec les autres banques et les organismes de tutelle (BCT, Ministère des Finances, etc.) ainsi qu'avec les partenaires (SIBTEL, SMT, SWIFT, ...) ; des interfaces standards doivent être mises en place.

D'autres interfaces doivent permettre les échanges de données avec les clients de la banque.

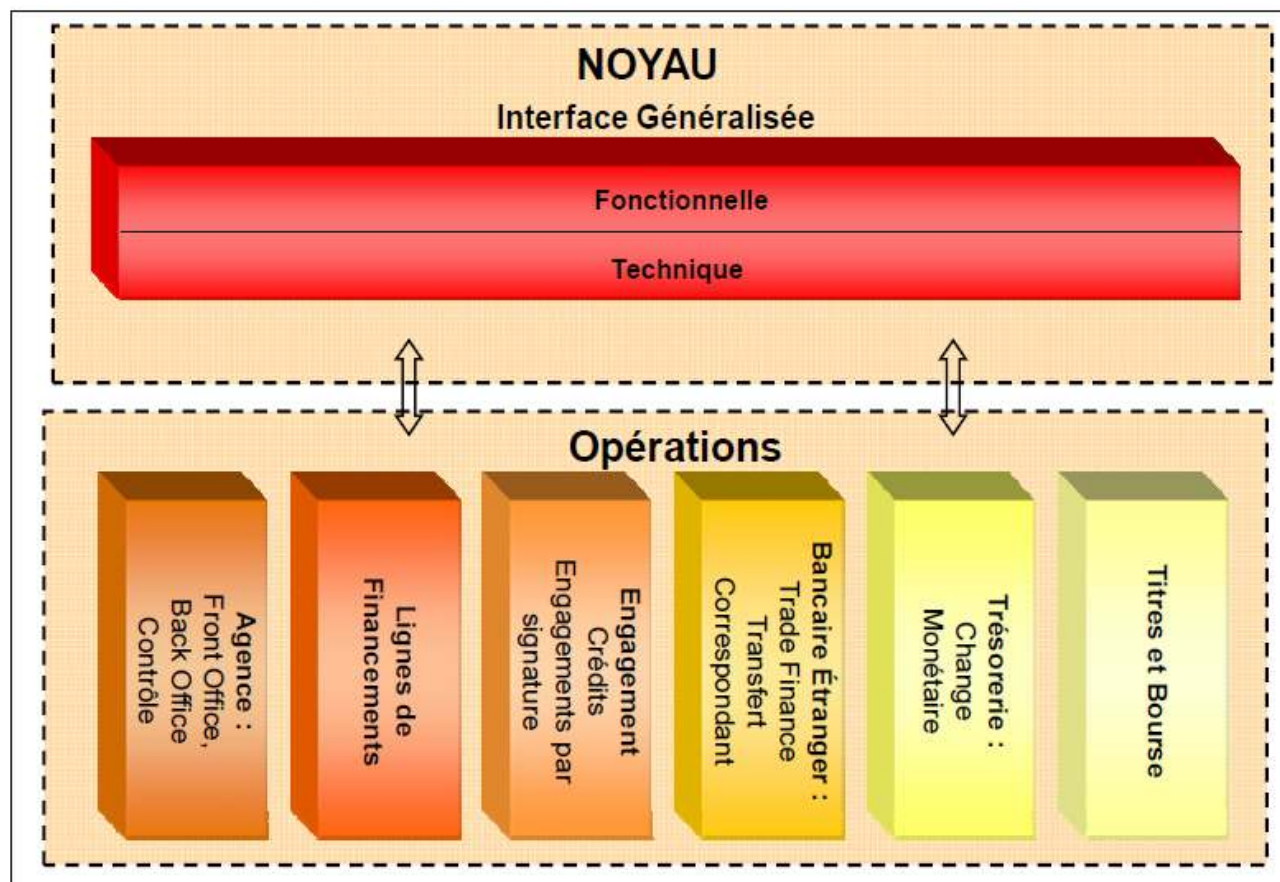
➤ *INTERFACE GENERALISEE :*

L'interface généralisée ou encore "**bus applicatif**" permet la communication entre les différents modules tout en préservant leur "indépendance" les uns des autres. Cette interface assure la circulation des informations entre ces différents niveaux d'élaboration, en effectuant au passage les traductions, regroupements ou éclatements (interprétation) nécessaires à leur prise en compte aux niveaux suivants. Elle permet de garder la trace des échanges et des transformations effectuées afin de faciliter les recherches et/ou investigations ultérieures.



-LES MODULES METIERS

➤ SCHEMA GENERAL DES MODULES METIERS

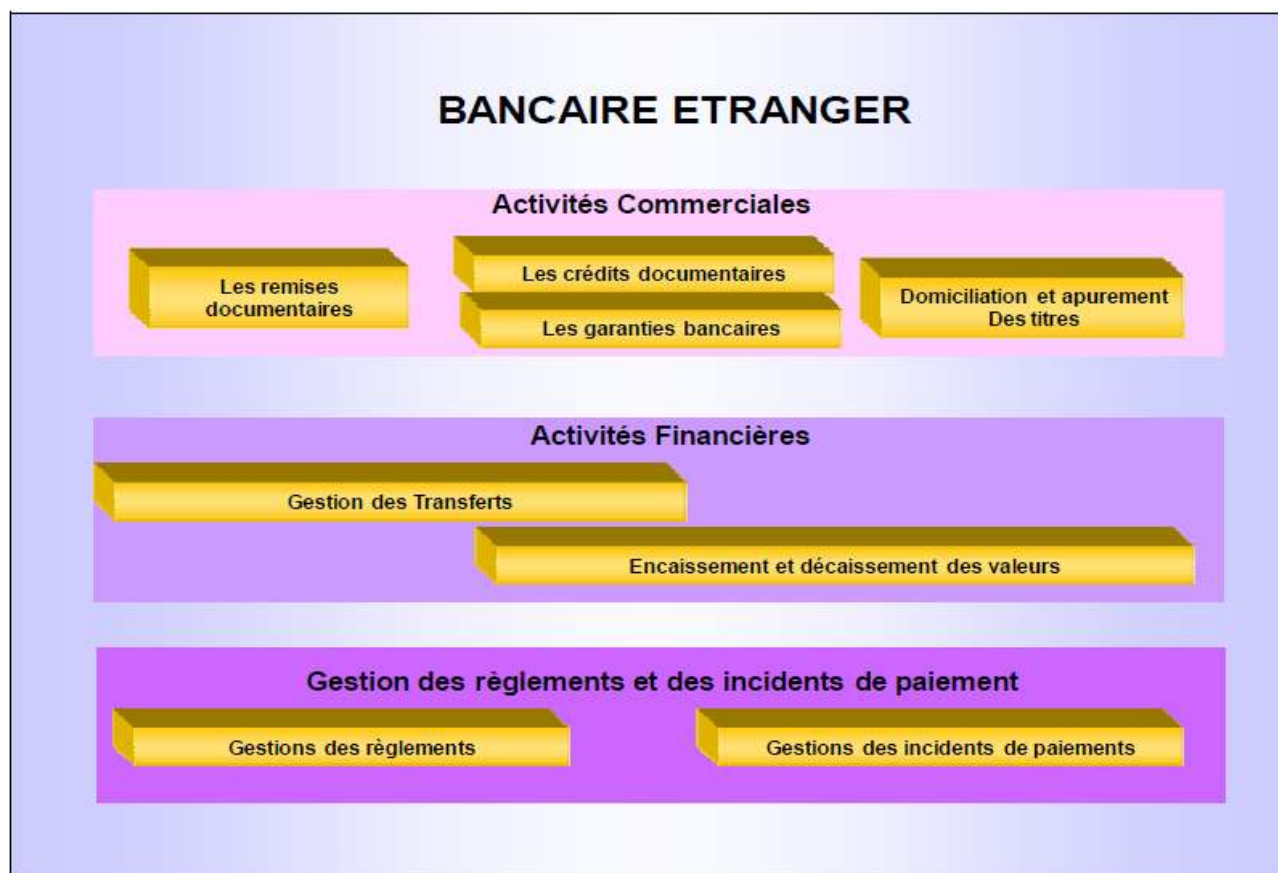


Les modules métiers fonctionneront autour du noyau et de son interface généralisée.

Cette architecture permet d'intégrer aussi bien une application développée en interne qu'une application acquise sur le marché.



-MODULE BANCAIRE ETRANGER



Le module du bancaire étranger couvre les grandes fonctions suivantes :

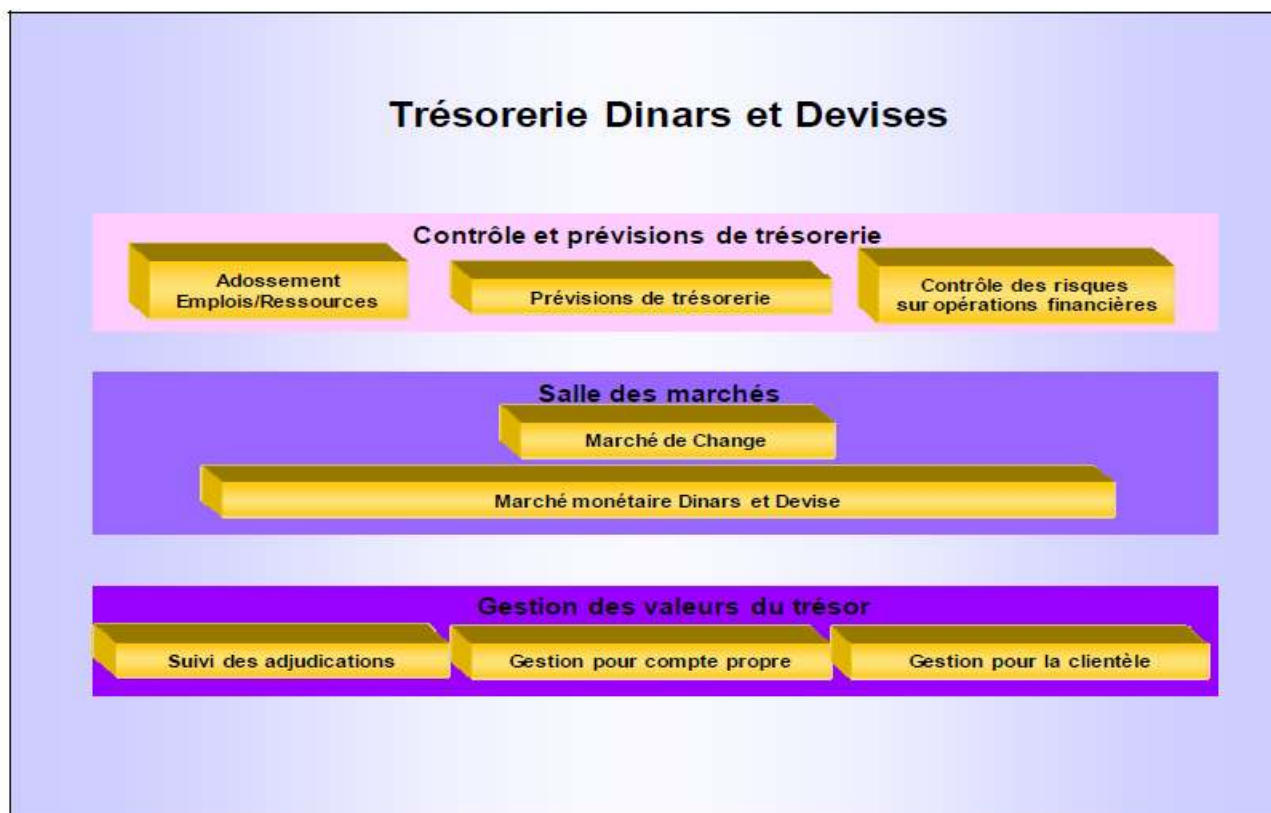
- Gestion des activités commerciales
- Gestion des activités financières
- Gestion des règlements et des incidents de paiements

Ce module doit fonctionner en harmonie totale avec le noyau et s'interfacer avec le système TTN et les autres sous-systèmes (Swift, trésorerie, gestion comptes clients, etc.) pour la prise en charge en entrée et en sortie des différents flux de données.

Il assure la génération automatique des messages SWIFT et la prise en charge des messages entrants.

Le module bancaire étranger respecte les exigences et les normes de la piste d'audit et génère des CRO ou des CRE pour le traitement comptable et la mise à jour de la vision globale client et de la base tiers.

- MODULE TRESORERIE



Le module Trésorerie couvre les grandes fonctions suivantes :

- Gestion de la salle des marchés :
 - les opérations de la salle des marchés en devises (change au comptant, change à terme, opérations du marché monétaire en devises, les produits dérivés : options de change, FRA, SWAP),
 - les opérations du marché monétaire en dinars (gestion de la trésorerie, gestion des flux, marché monétaire en dinars),
- Gestion des opérations du marché des valeurs du trésor conformément à la réglementation en vigueur et ce, depuis l'émission jusqu'à remboursement intégral ainsi que les cotations et les négociations s'y rapportant avec les différents intervenants sur le marché.
- Contrôle et prévisions de trésorerie

Ce module respecte les exigences et les normes de la piste d'audit et génère des CRO ou des CRE pour le traitement comptable et la mise à jour de la vision globale client et de la base tiers.



WORKFLOW DOTE D'UN PROCESS DE SUIVI DES DOSSIERS DE CREDIT

Ce module est composé des deux principaux outils suivants :

Un portail web dédié aux utilisateurs finaux (Axe Crédit Portal®)

Un outil de modélisation des processus de gestion des crédits (Axe Crédit BPM Designer®)

Il couvre principalement le suivi des dossiers de crédits aux particuliers, aux professionnels et aux entreprises, depuis le dépôt de la demande à l'agence jusqu'à la réalisation des crédits (déblocage des fonds).

GESTION DU PORTEFEUILLE TITRES DE PARTICIPATIONS

Le progiciel de la gestion des participations de la banque dénommé « ProInvest » assure une automatisation de la gestion des participations, gestion des comptes courants associés, gestion des crédits accordés, gestion des opérations d'achat et de ventes en bourse, valorisation du portefeuille, libération dans le capital, jetons de présence, suivi des réunions avant et après participation, analyse des états financiers, ainsi que le calcul du taux de rentabilité de chaque participation.

MODULE DE CONTROLE DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE DE DEPOSITAIRE DES OPCVM

La solution permet une gestion complète des OPCVM en regroupant toutes les opérations à impact titre et/ou espèces afin de gérer les comptes titres et espèces avec un contrôle rigoureux des ratios réglementaires et statutaires.

Elle permet d'une part la gestion du passif de l'OPCVM, d'autre part accède au calcul de la valeur liquidative.

GENERATION AUTOMATIQUE COMPTABLE DES OPERATIONS AGENCES

Cette application informatique s'insère dans le cadre de certains choix stratégiques de la Banque en matière de système d'informations notamment ceux relatifs à la séparation de l'opérationnel du comptable.

Pour ce faire les opérations agences sont normalisées tout en identifiant les différents évènements constitutifs d'une opération afin de générer les différents comptes-rendus d'opérations de la journée.

Après validation de ces comptes-rendus, l'application informatique les prend en charge pour contrôle et génération des écritures comptables y afférents en s'appuyant sur les schémas comptables et les paramètres prédéfinis par les gestionnaires.



3.2.4. POLITIQUE SOCIALE :

❖ DEPARTS A LA RETRAITE & RECRUTEMENT :

L'effectif de la banque s'est élevé, au terme de l'année 2010, à 2 348 employés contre 2 380 employés en 2009, en diminution de 32 personnes.

Ceci étant, les effectifs globaux de la banque ont évolué entre 2008 et 2010 comme suit :

	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Personnel de service	44	35	42	7
Personnel d'exécution	311	606	552	-54
Personnel d'encadrement(1)	1 368	985	970	-15
Cadres supérieurs (2)	719	754	784	30
Total (3)	2 442	2 380	2 348	-32
Taux d'encadrement (1+2)/3	85,46%	73,07%	74,70%	1,63%

La répartition de ces effectifs entre le siège et le réseau ci-dessous présentée, s'explique d'une part par des départs à la retraite d'une partie du personnel aussi bien du réseau que du siège et d'autre une réintégration d'une partie du personnel du réseau au siège :

	2008	2009	2010	Variation 2009/2010
Siège	1 046	1 034	1 034	0
Réseau	1 271	1 245	1 226	-19
Autres (*)	125	101	88	-13
Total	2 442	2 380	2 348	-32

(*) : Personnel détaché, mis en disponibilité, congé sans solde, maladie de longue durée.....



❖ LA POLITIQUE D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL :

La politique adoptée par la STB pour la motivation et l'intéressement de son personnel est basée sur des critères ayant trait à l'assiduité et à la compétence des employés établis conjointement par le chef hiérarchique et la direction de la gestion des ressources humaines.

En outre, le personnel affecté aux centres de profit bénéficie d'une prime d'intéressement calculée en fonction des indicateurs de performance et de productivité enregistrés par chaque entité.

❖ LA FORMATION :

En 2010, plusieurs actions de formations ont été développées par le centre de formation intégré de la banque en vue notamment de former et adapter le personnel au changement organisationnels, au développement des outils informatiques et de télécommunication, aux nouvelles procédures de gestion des différentes activités de la banque, à l'amélioration de l'accueil et de la communication avec la clientèle.

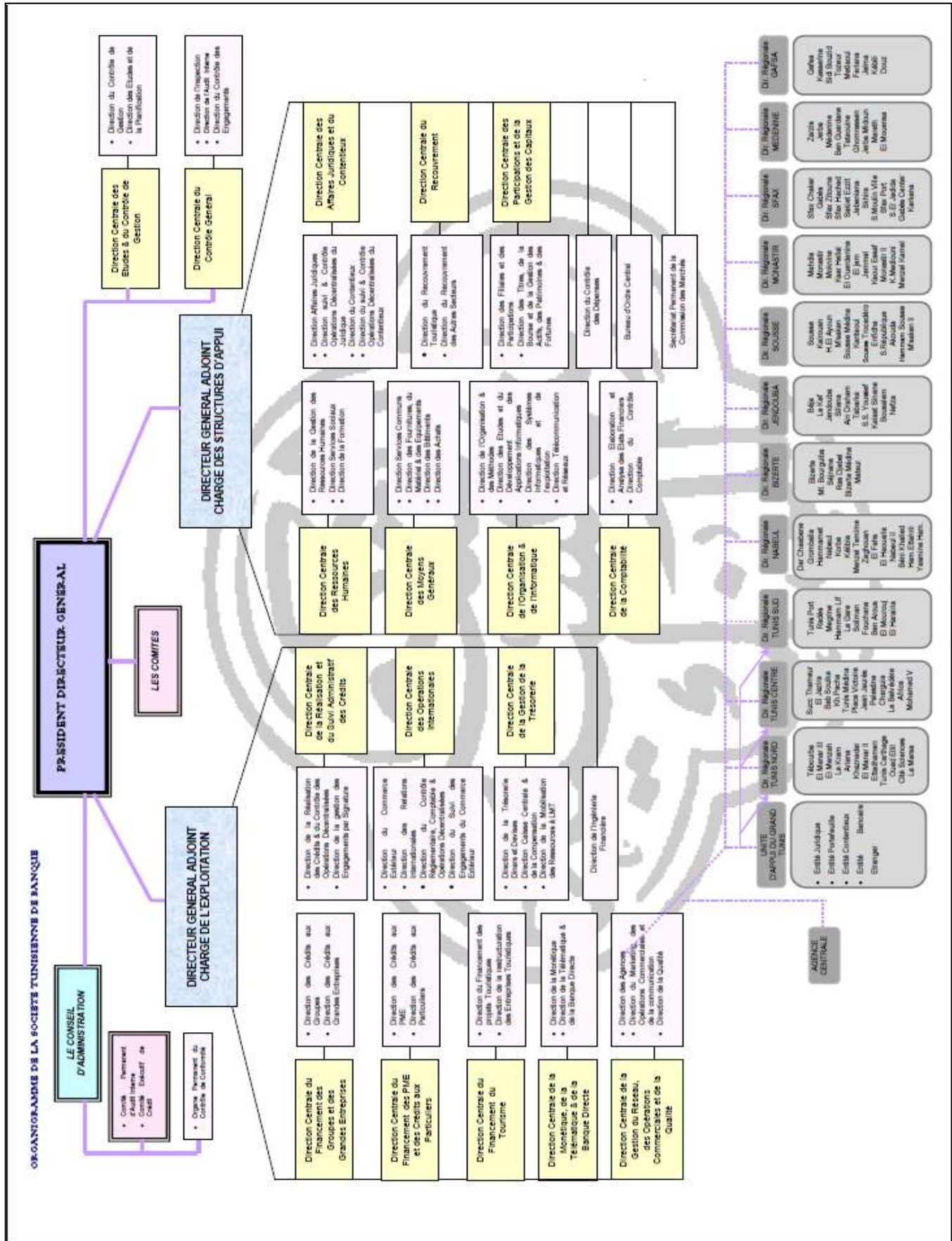
Ainsi, 97 actions de formation en inter entreprise ont été réalisées, en 2010, au profit de 234 participants et 1 253 employés ont bénéficié des actions de formation en interne.

Par ailleurs, et dans le cadre de sa collaboration avec les différentes institutions universitaires et les centres et écoles de formation professionnelle agréés par l'Etat, la STB a accueilli en 2010, 84 stagiaires universitaires et 22 stagiaires de formation professionnelle.

3.2.5. EFFECTIF ET RESEAU DE LA BANQUE

	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Effectif affecté au réseau	1 271	1 245	1 226	-19
Nombre d'agences	117	118	118	0
Effectif moyen/Agence	11	11	10	-1

3.2.6. ORGANIGRAMME DE LA STB





3.3 ACTIVITES ET PERFORMANCES DE LA BANQUE AU 31/12/2010

3.3.1 LES RESSOURCES :

3.3.1.1 LES DEPOTS DE LA CLIENTELE :

Au cours de l'année 2010, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont marqué une progression de 16,6% passant ainsi de 4 296,4 MD au 31 Décembre 2009 à 5 009,9 MD au 31 Décembre 2010.

Les dépôts à vue ont atteint 1 669,8 MD à fin décembre 2010 contre 1 461,5 MD à fin décembre 2009, enregistrant ainsi un accroissement de 208,3 MD soit 14,3%.

Le volume des dépôts à terme et des certificats de dépôts est passé, au cours de la même période, de 1 088,5 MD à 1 483,9 MD, soit une augmentation de 395,4 MD soit 36,3%.

Les dépôts en comptes spéciaux d'épargne ont drainé, durant la période d'analyse, un volume additionnel de capitaux de 100,2 MD en progression de 6,2% par rapport à leur niveau de fin 2009.

En référence à ces évolutions, les dépôts faiblement rémunérés (dépôts à vue et dépôts d'épargne) continuent à représenter la part la plus importante accaparant près de 67,7% des dépôts de la clientèle ce qui a permis à la banque de maintenir son coût des ressources à un niveau assez compétitif.

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	En MD Variation 2010/2009
Dépôts à vue ⁽¹⁾	1 297,1	1 461,5	1 669,8	14,3%
Dépôts d'épargne	1 472,3	1 617,3	1 717,5	6,2%
Dépôts à terme ⁽²⁾	1 134,6	1 088,5	1 483,9	36,3%
Autres ⁽³⁾	106,8	129,2	138,7	7,4%
Total	4 010,8	4 296,4	5 009,9	16,6%

(1) y compris comptes en dinars convertibles, comptes en devises et placements en devises

(2) y compris les certificats de dépôts et bons de caisse

(3) Autres sommes dues à la clientèle

PART DE MARCHÉ* DE LA STB EN TERME DE DEPOTS

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dépôt à vue	14,4%	14,3%	12,4%
Dépôt d'épargne	17,8%	18,4%	19,5%
Dépôt à terme	13,7%	11,8%	11,4%
Total dépôts	14,4%	13,6%	14,4%

*Source STB



3.3.1.2. LES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES :

L'encours des emprunts et ressources spéciales s'est apprécié en 2010 et ce suite à la concrétisation de l'émission d'un emprunt obligataire de 100 MD.

Cet encours est passé de 422,2 MD au 31 Décembre 2009 à 475,6 MD au 31 Décembre 2010, marquant ainsi une augmentation de 12,7%.

Le tableau ci après retrace l'évolution des « emprunts et ressources spéciales » sur les trois dernières années :

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Variation 2010/2009
Emprunts et Ressources Spéciales	435,1	422,2	475,6	12,7%
Emprunts obligataires & privés	56,0	98,9	200,9	102,8%
Ressources spéciales	368,1	322,9	274,3	-15,1%
Dettes rattachés	11,1	0,4	0,4	-

En MD

3.3.1.3. LES CAPITAUX PROPRES :

Les capitaux propres de la Banque ont évolué, au cours des trois dernières années, de la manière suivante :

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Variation 2010/2009
Capital	124 300	124 300	124 300	0,0%
Réserves	289 930	312 926	342 633	9,49%
Actions propres	-88	-661	220	-%
Autres capitaux propres	37 324	37 324	37 324	0,0%
Résultats reportés	19	44	10	-77,27%
Résultat de l'exercice	32 239	40 158	14 799	-63,15%
Total capitaux	483 724	514 091	519 286	1,01%

En mD

3.3.2 LES EMPLOIS :

3.3.2.1. LES CONCOURS A L'ECONOMIE:

L'encours des concours net à l'économie ont totalisé 5 655,7 MD en progression de 12,1% par rapport à la situation de fin décembre 2009. L'encours des crédits bruts à la clientèle est passé de 5.474,5 MD à 6.089,2 MD soit une hausse de 614,8 MD ou 11,2%. Compte tenu de l'encours des agios réservés et des provisions qui s'est élevé à 737,4 MD, l'encours net des crédits s'est situé à 5.351,9 MD affichant une hausse de 556,7 MD. Cette enveloppe a été répartie à des degrés différents entre l'ensemble des catégories d'engagements avec toutefois, une part plus conséquente pour les crédits de gestion.

Ceci dit, la structure des crédits bruts a été légèrement modifiée avec un affermissement de la part des crédits de gestion (+17,80%) au détriment des crédits d'investissement (5,60%).

S'agissant des crédits d'investissement bruts, ils ont totalisé 2.736,7 MD, en progression de 160,5 MD ou 6,2% par rapport à leur niveau à fin décembre 2009. L'enveloppe additionnelle constatée a été puisée sur les ressources ordinaires et a servi au financement principalement des secteurs de l'industrie et des services.



En ce qui concerne les crédits aux particuliers, ils ont à leur tour enregistré une hausse de 168,8 MD ou 18,5% pour totaliser un encours de 1.081,4 MD et représenter ainsi une part de 17,8% du total des créances brutes sur la clientèle contre une part de 16,7% à fin décembre 2009.

▪ **Structure des crédits bruts à la clientèle**

	En MD			
	31/12/2008**	31/12/2009	31/12/2010	Variation 2009/2010
Crédits à court terme	1 654,6	1 722,8	2 029,7	17,80%
Crédits à M&L terme	2 471,0	2 576,3	2 736,6	6,20%
Crédits aux particuliers	736,2	912,8	1 081,4	18,50%
Autres crédits	271,5	262,6	241,5	-8,00%
Créances brutes sur la clientèle*	5 133,2	5 474,5	6 089,2	11,20%
▪ Provisions et agios réservés	686,9	679,3	737,3	8,60%
Créances nettes sur la clientèle	4 446,30	4 795,2	5 351,9	11,60%

*Net des produits perçus d'avance et compte tenu des créances rattachées.

** Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

□ **Part de marché* de la STB par nature de crédits :**

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010
Crédit sur ressources ordinaire	16,6%	15,6%	14,6%
Crédit sur ressources spéciales	24,2%	11,0%	8,6%
Total crédits	17,2%	16,7%	15,7%

*Source STB

□ **Classification des créances**

A fin décembre 2010, l'encours global des engagements de la Banque, y compris les autres actifs, a atteint un volume global de 8.360,2 MD contre 7.317,0 MD à fin décembre 2009 enregistrant ainsi une progression de 1.043,2 MD ou 14,3%.

L'évolution ainsi constatée a porté aussi bien sur les créances productives qui ont augmenté de 709,4 MD ou 12,4% que sur les créances improductives, avec un accroissement de 333,8 MD ou 21%. Les créances classées se sont accrues sous l'effet principalement du reclassement des engagements envers les sociétés appartenant aux familles BEN ALI, TRABELSI et alliées. Cette situation a eu une répercussion négative sur la part des actifs classés de la Banque, qui s'est aggravée de 1,3 point de pourcentage pour s'établir à 23% contre 21,8% à fin 2009.

Hors autres actifs (participations, comptes courants associés et emprunts), le total des engagements de la Banque s'est établi à 7.700,5 MD, représenté à hauteur de 78,9% par les engagements productifs et 21,1% par les engagements accrochés



	Au 31 décembre			Variation 2010/2009
	2008	2009	2010	
Créances brutes bilan et hors bilan (a)	6 521,0	7 316,0	8 360,7	14,25%
Classe 0	2 998,9	3 526,4	4 688,0	32,93%
Classe 1	1 863,5	2 197,9	1 746,6	-20,55%
Total classe 0 et 1	4 862,5	5 724,3	6 434,6	12,39%
Classe 2	160,9	132,4	227,2	71,6%
Classe 3	57,6	111,8	124,8	11,53%
Classe 4	1 439,9	1 348,3	1 574,0	16,73%
<i>dont contentieux</i>	733,7	666,5	858,9	28,86%
Créances douteuses et litigieuses	1 657,8	1 592,5	1 926,0	20,96%
Provisions et agios réservés (c)	840,2	853,7	904,5	5,95%
Provisions	416,1	443,5	505,4	13,96%
Agios réservés	424,1	410,2	399,0	-2,73%
Taux de créances classées^(*) (b)/(a)	25,4%	21,8%	23,0%	-
Taux de couverture des créances douteuses litigieuses (c)/(d)	50,7%	53,6%	47,0%	-
Taux de couverture de l'ensemble des créances (c)/(a)	12,9%	11,67%	11%	-
Total des engagements (sans autres actifs)	5 963,9	6 702,8	7 700,5	-
Taux de créances classées (sans autres actifs)	23,1%	19,5%	21,1%	-
Taux de couverture des créances douteuses	49,0%	49,7%	43,0%	-

❑ **Répartition sectorielle des engagements (avec autres actifs):**

A fin décembre 2010, la structure des engagements de la Banque a été marquée essentiellement par la baisse de la part des créances accordées au profit des secteurs de l'industrie et du tourisme respectivement de 1,3 et 2,7 points de pourcentage au profit des autres secteurs.

En MD	31/12/2010		31/12/2009		31/12/2008		Variation 2010/2009
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	
Agriculture	44,2	0,6%	43,7	0,7%	47,2	0,8%	0,9%
Industrie	2 134,3	27,7%	1 945,9	29,0%	1 875,7	31,5%	9,7%
Tourisme	1 335,7	17,3%	1 340,6	20,0%	1 328,9	22,3%	-0,4%
Service	1 551,5	20,1%	1 388,0	20,7%	1 592,5	26,7%	11,8%
Autres	2 634,8	34,2%	1 984,6	29,6%	1 119,6	18,8%	32,8%
Total	7 700,5	100,0%	6 702,8	100,0%	5 963,9	100,0%	14,9%



3.3.2.2. LE PORTEFEUILLE TITRES :

3.3.2.2.1 LE PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL :

L'encours brut du portefeuille titres commercial et d'investissement a affiché une baisse de 1,466 MD soit -8,83% pour se situer à 15,134 MD à fin décembre 2010. Cette régression a concerné le stock de bons du trésor à court terme.

En MD	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008*	Variation 2010/2009
Bons du trésor à court terme	4 851	10 231	1 672	-52,58%
Bons de trésor assimilable	9 837	6 078	6 251	61,84%
Actions	0	25	25	-
Créances et dettes rattachées	446	266	258	67,66%
Total portefeuille titres net	15 134	16 600	8 206	-8,83%

* Données retraitées pour les besoins de la comparabilité

3.3.2.2.2 Le portefeuille d'investissement :

La valeur du portefeuille titres est passée de 233 821 mDT au 31/12/2009 à 293 984 mDT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

(En mD)

Libellé	31/12/2010			31/12/2009		31/12/2008		Variation
								2010/2009
- Titres d'investissement		19 003		11 642		12 421		63,22%
- Titres de participation		203 753		172 784		157 014		17,92%
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises		82 968		60 176		49 931		37,87%
- Parts dans les entreprises liées		121 009		119 519		119 548		1,24%
- Sociétés en liquidation		676		676		676		-
- Participations en rétrocession		20 866		20 887		22 111		-0,10%
- Créances et dettes rattachées		-332		-332		-78		-
Valeur Brute		447 943		385 352		362 557		16,24%
Provisions		153 959		151 531		122 819		1,6%
Valeur Nette		293 984		233 821		239 738		25,73%



3.3.2.3. Les Immobilisations nettes :

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent au 31/12/2010 à 80 034 mD contre 78 583 au 31/12/2009 soit une progression de 1 451 mD ou 1,85%.

(En mD)

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Variation 2010/2009
Immobilisations nettes	77 004	78 583	80 034	1,85%

3.3.3. LES RESULTATS D'EXPLOITATION

3.3.3.1. LE PRODUIT NET BANCAIRE :

Le Produit Net Bancaire s'est établi à 242,842 MD au terme de l'année 2010, contre 244,376 MD une année auparavant, enregistrant ainsi une baisse substantielle de 1,534 MD soit 0,63%.

En mD

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Variation 2010/2009
Produit Net Bancaire	220 070	244 376	242 842	-0,63%

3.3.3.2. LA MARGE EN INTERETS:

La marge en intérêts a légèrement progressé en passant de 168,3 MD à fin 2009 à 168,5 MD au terme de l'exercice 2010 soit une régression de 0,217 MD soit 0,13 %. Cette progression trouve son origine dans les évolutions des marges dégagées aussi bien au niveau de l'activité commerciale que celle de la Trésorerie.

En mD

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Variation 2010/2009
Produits en intérêts(*)	313 791	323 405	334 476	3,42%
Charges en intérêts	158 366	155 151	166 005	7,00%
Marge d'intérêt	155 425	168 254	168 471	0,13%

(*)Y compris gains nets sur titres de transaction et de placement



3.3.3.3 LES COMMISSIONS NETTES :

Les commissions nettes ont progressé de 1,51 % soit 0,772 MD pour passer de 51,2 MD à fin 2009 à 51,9 MD à fin 2010.

En mD

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Variation 2010/2009
Commissions perçues	48 743	54 850	56 759	3,48%
dont :				
* Effets, chèques, virements et tenue de compte	19 168	21 034	20 701	-1,58%
Commissions payées	3 236	3 628	4 765	31,34%
Commissions nettes	45 507	51 222	51 994	1,57%

3.3.3.4 LES AUTRES REVENUS :

Cette catégorie de revenus a enregistré une régression de 3,295 MD soit -12,57% pour atteindre 23 MD à fin 2010. Cette régression trouve son origine dans la baisse du niveau des gains nets sur titres de transaction et des gains sur cession de BTCT et BTA.

En mD

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Variation 2010/2009
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	15 520	17 369	15 612	-10,12%
Revenus sur portefeuille titres d'investissement	5 857	8 979	7 441	-17,13%
Total autres revenus	21 377	26 348	23 053	-12,57%

3.3.3.5 LES FRAIS GENERAUX (CHARGES OPERATOIRES):

Les frais généraux se sont accrues de 5,2 MD soit de 4,65%. Cette augmentation est principalement imputable à :

- L'augmentation légale des salaires et à l'effet des promotions de fin d'année (+3,76%);
- L'augmentation des charges générales d'exploitation de 6,02%.

Le coefficient d'exploitation s'est amélioré en 2010 de 2,45 points par rapport à l'exercice 2009 soit 48,58%.



En mD

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Variation 2009/2010
Frais de personnel	80 078	84 366	87 539	3,76%
Charges générales d'exploitation	17 699	23 427	24 838	6,02%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4 542	4 931	5 586	13,28%
Total des Frais Généraux	102 319	112 724	117 963	4,65%
Coefficient d'exploitation	46,49%	46,13%	48,58%	

3.3.3.6 LES SOLDES EN PERTES DE CREANCES

Les dotations nettes aux provisions sur créances ont totalisé 101,451 MD à fin 2010 contre une enveloppe de 64,195 MD affectée en 2009. Cet effort de provisionnement des crédits rentre dans le cadre de la volonté de la banque d'assurer une meilleure couverture de ses engagements et de satisfaire au mieux les normes prudentielles.

En mD

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Variation 2010/2009
Dotations aux provisions / créances et passifs	109 003	100 190	139 864	39,60%
Pertes sur créances	40 028	64 824	28 655	-55,80%
(-) Reprises de provisions	73 449	100 819	67 068	-33,48%
Soldes	75 582	64 195	101 451	58,04%

3.3.3.7 LE RESULTAT NET :

En référence aux variations citées plus haut, le résultat net s'est établi à 14,799 MD en baisse de l'ordre de 63,14% par rapport à son niveau de l'année 2009.

Le tableau suivant retrace l'évolution des bénéfices de la banque durant les trois dernières années.

En mD

	31/12/2008	31/12/2009	31/12/2010	Variation 2010/2009
Résultat net	32 239	40 158	14 799	-63,15%



3.4 Activités et Performances de la Banque au 30/06/2011

3.4.1 LES RESSOURCES :

3.4.1.1 LES DEPOTS DE LA CLIENTELE :

Au 30 juin 2011, l'encours des dépôts de la clientèle s'est établi à 5 193,4 MD en progression de 8,16% par rapport à son niveau à fin juin 2010.

Les dépôts à vue ont connu, une progression de 13,38 % et continuent à occuper une place prépondérante dans l'ensemble des ressources de la clientèle avec une part de 34,27% du total des dépôts collectés auprès de la clientèle.

Les dépôts à terme et les certificats de dépôts ont enregistré une augmentation de 3,72% pour passer de 1 460,9 MD à 1 515,3MD au terme du premier semestre 2011. Leur part dans le total des dépôts a s'est établi à 29,17%.

Quant aux dépôts d'épargne, ils ont enregistré une évolution de 6,39 % pour passer de 1 640,4 MD à 1 745,3 MD soit 33,60% de l'ensemble des dépôts.

En MD

	30/06/2010	30/06/2011	31/12/2010	Variation juin 2011/juin 2010
Dépôts à vue (1)	1 569,9	1 780,3	1 669,8	13,38 %
Dépôts d'épargne	1 640,4	1 745,3	1 717,5	6,39 %
Dépôts à Terme (2)	1 460,9	1 515,3	1 483,9	3,72 %
Autres (3)	129,9	152,4	138,7	17,32%
TOTAL	4 801,2	5 193,4	5 009,9	8,16%

(1) Y compris comptes en dinars convertibles , comptes en devises et placement en devises

(2) Y compris les certificats de dépôts et bons de caisse

(3) Autres sommes dues à la clientèle

PART DE MARCHE* DE LA STB EN TERME DE DEPOTS

	Juin 2010	Juin 2009	Juin 2008
Dépôt à vue	14,2%	14,4%	12,0%
Dépôt d'épargne	18,1%	18,7%	19,9%
Dépôt à terme	14,2%	11,9%	10,3%
Total dépôts	14,6%	14,4%	14,8%

- Source STB



3.4.1.2 LES EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES :

L'encours des emprunts et ressources spéciales a poursuivi son mouvement baissier passant de 497,8 MD au 30/06/2010 à 445,7 MD au 30/06/2011, principalement sous l'effet du remboursement annuités en principal sur les lignes de crédits sur ressources extérieures.

En mD

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010	Variation juin 2010/ juin 2011
Emprunts et Ressources Spéciales	445 719	497 868	475 625	-10,47%
Emprunts obligataires & privés	178 908	192 505	200 961	-7,06%
Ressources spéciales	258 394	295 335	274 285	-12,51%
Dettes rattachés	8 418	10 028	379	-16,05%

3.4.1.3 LES CAPITAUX PROPRES :

Au 30 juin 2011, les capitaux propres de la banque ont atteint 524,6 MD en progression de 1,08 % par rapport à leur encours arrêté au 30 juin 2010. Cette progression résulte de l'affectation aux comptes de réserves du bénéfice relatif à l'exercice 2010.

En mD

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010	Variation juin 2011/ juin 2010
Capital	124 300	124 300	124 300	0,0%
Réserves	357 787	342 283	342 633	4,53%
Actions propres	-2 873	-469	220	512,58%
Autres capitaux propres	37 324	37 324	37 324	0%
Résultat reporté	0	10	10	-100%
Résultat de la période	8 064	15 561	14 799	-48,18%
TOTAL	524 602	519 009	519 286	1,08%

3.4.2 LES EMPLOIS :

3.4.2.1 LES CREDITS A LA CLIENTELE :

Les crédits à la clientèle ont progressé en termes bruts de 737,8 MD par rapport à leur niveau arrêté au terme du premier semestre 2010 pour totaliser 6 556,6 MD à fin juin 2011. Cette progression résulte essentiellement de l'augmentation des crédits à court terme de 223,8 MD, des crédits à moyen et long termes de 355,2 MD et des crédits aux particuliers de 143,4 MD.

L'évolution, sur la période juin 2010-juin 2011, des différentes composantes des créances sur la clientèle est reproduite dans le tableau suivant :